

MISSIONS LOCALES

LE JOURNAL ANNUEL DES MISSIONS LOCALES RHÔNE-ALPES / EDITION 2014

**TOUT SAVOIR SUR
LES MISSIONS LOCALES**

JEUNE, QUI ES-TU ?

**LE BILAN 2013
EN CHIFFRES**

**GROS PLAN SUR ...
LES EMPLOIS D'AVENIR**

JALONS 2013

475

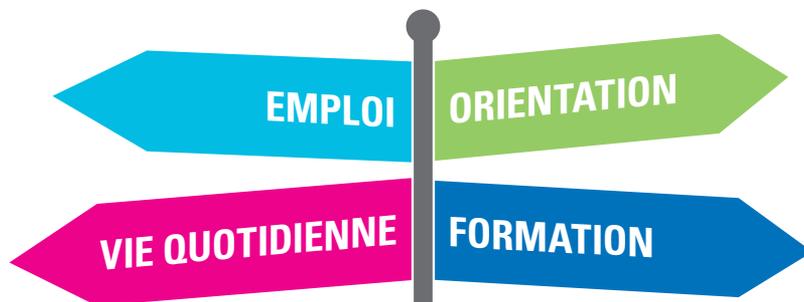
points d'accueil

2871

communes couvertes

1150

professionnels mobilisés



Créées en 1982 pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les Missions locales sont des associations (loi 1901) régies par un protocole d'accord national et pilotées régionalement par des élus et acteurs économiques, sociaux et associatifs.

Présidées par les élus locaux, financées par l'État, la Région, le Département, les communes et des fonds émanant de partenaires publics et privés, elles sont inscrites dans le Code du travail (L5314-2).

Les missions locales, ça sert à quoi ?

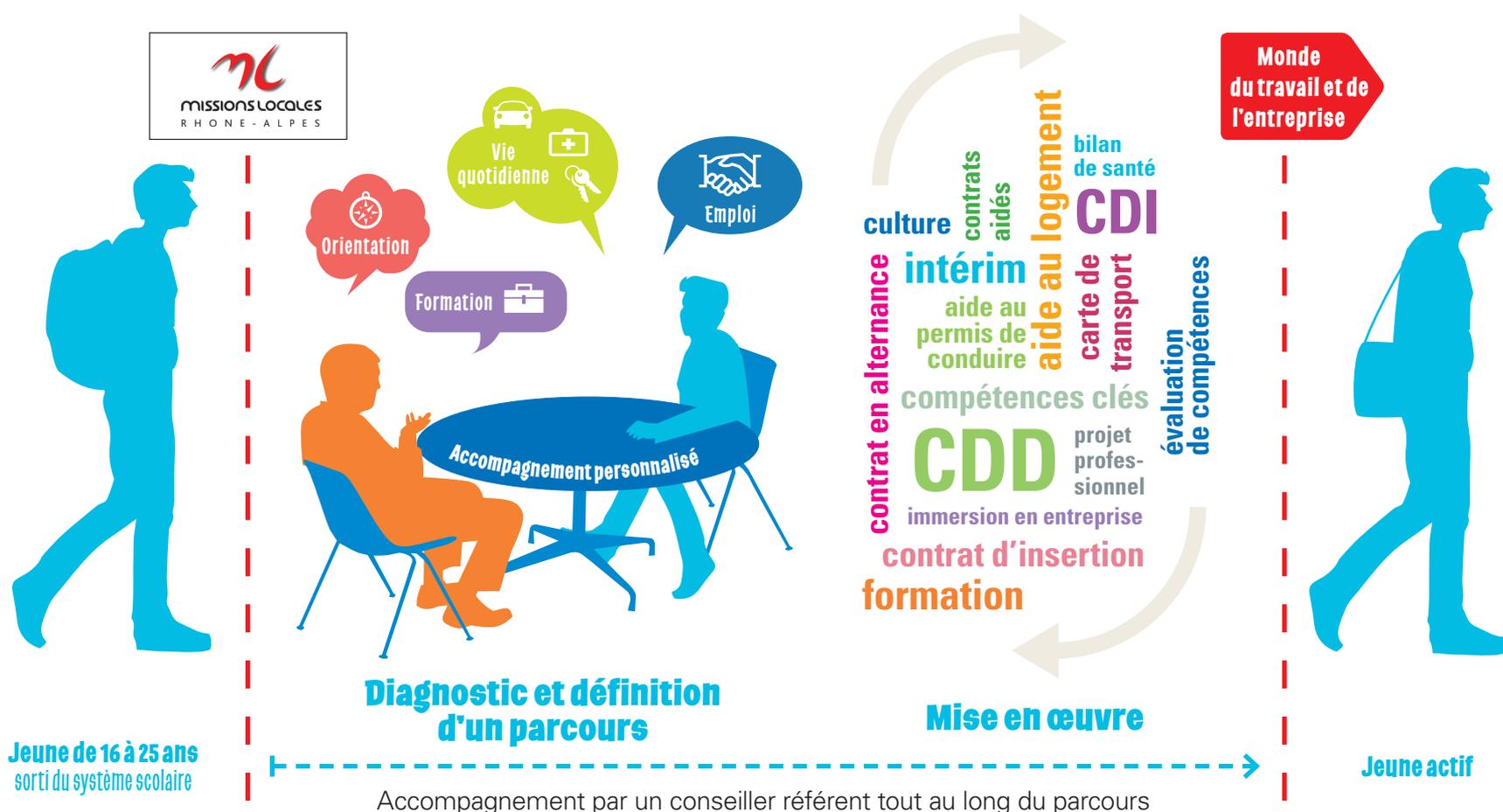
Dédiées aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, les Missions locales ont pour objectif d'optimiser leur parcours, quel que soit leur niveau d'études, et de les aider à entrer dans la vie active. Pour être efficaces, elles intègrent dans leur accompagnement les questions périphériques et pourtant primordiales que sont la santé, le logement et la mobilité.

En région Rhône-Alpes, le réseau des Missions locales compte 47 structures qui, tout au long de l'année, s'efforcent d'offrir à chaque jeune un service d'égale qualité sur l'ensemble du territoire.

Ce service passe notamment par un suivi personnalisé, assuré par un conseiller référent, qui étudie la situation du jeune et l'aide à définir les étapes d'un parcours. Le conseiller s'appuie ensuite sur sa structure, les dispositifs publics existants et son réseau de partenaires afin de mettre en place des actions concrètes qui permettront au jeune de se préparer et d'accéder à l'emploi.

Suivi personnalisé des jeunes

Comment ça marche ?



ÉDITO

TOUS MOBILISÉS POUR L'EMPLOI DES JEUNES



En 2013, 131 000 jeunes ont fait appel aux services des Missions locales de la région Rhône-Alpes pour trouver une orientation, une formation ou un emploi. C'est plus de la moitié des actifs rhônalpins de moins de 25 ans. Afin de répondre à l'enjeu de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les Missions locales se sont fortement mobilisées : 812 000 contacts ont été établis avec les jeunes, 963 500 propositions

d'action et mises en relation ont été effectuées, 13 100 jeunes ont accédé à une prestation d'orientation, 13 500 jeunes ont accédé à une formation, 39 000 jeunes ont accédé à un emploi, parmi lesquels 8 000 jeunes ont accédé à un emploi d'avenir. Derrière ces chiffres, c'est tout un réseau qui s'anime et se mobilise afin de permettre aux jeunes de se frayer un chemin vers la vie active et, à travers cela, vers l'autonomie.

Je tiens à saluer l'engagement des élus, des professionnels et de nos partenaires pour la qualité de leur implication au service des jeunes. Je tiens aussi à remercier l'État et le Conseil régional pour la qualité du partenariat qu'ils entretiennent avec les Missions locales. Elles ont l'avantage de déployer leur action en proximité avec les élus locaux et contribuent ainsi au développement des territoires.

Je vous invite à découvrir ce journal qui présente la situation des jeunes accueillis, la mobilisation des professionnels pour accompagner leur prise d'autonomie ainsi que les résultats obtenus par le réseau des Missions locales. En 2014, mobilisons-nous ensemble pour faire réussir TOUS les jeunes !

JACKY DARNE

Président de l'Union régionale des Missions locales

“ La plupart des jeunes qui viennent chez nous se sentent perdus. Ils ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches, d'acquérir de la méthodologie, car souvent ils ne savent pas comment s'y prendre, ni par où commencer.

Vanessa Tomellini, conseillère à la Mission locale d'Oyonnax Gex Bellegarde

53%

des jeunes viennent en Mission locale de leur propre initiative ou sur les conseils de leurs proches.

80%

des jeunes ont pris confiance en eux grâce aux Missions locales*.

* Selon une enquête en ligne réalisée auprès de 2075 jeunes en juin 2012

131 000

jeunes sont suivis par les Missions locales. C'est plus de la moitié des jeunes actifs de moins de 25 ans en Rhône-Alpes.

Qu'est-ce qui motive les jeunes à venir en Mission locale ?

40%

l'emploi

27%

la recherche d'un projet professionnel

20%

la formation

8%

l'alternance

5%

les problématiques sociales

DÉCROCHAGE SCOLAIRE



37%

des jeunes reçus pour la 1^{ère} fois ont quitté l'école sans diplôme.

SORTI DE L'ÉCOLE, C'EST LA GRANDE INCONNUE



“Après mon année de seconde,

j'ai eu des ennuis personnels qui m'ont amené à arrêter le lycée. J'étais encore mineur. La Mission locale m'a permis d'y voir plus clair sur mes possibilités et d'embrayer sur une formation en hôtellerie.

Martin, 18 ans, Albertville (73)
Mission locale de la Tarentaise

MOBILITÉ



60%

des jeunes n'ont pas le permis de conduire.

PAS D'EMPLOI SANS VOITURE



“Chez moi, sans voiture, on ne trouve pas de travail. Il y a 2 ans,

l'occasion pour moi de devenir aide à domicile s'est présentée... Il me fallait absolument le permis ! La Mission locale m'a aidée dans cette démarche en finançant une partie de mes heures de conduite. Aujourd'hui, grâce à cela, je peux gérer jusqu'à 21 clients.

Emilie, 21 ans, Dieulefit (26)
Mission locale Portes de Provence

Jeune, qui es-tu ?

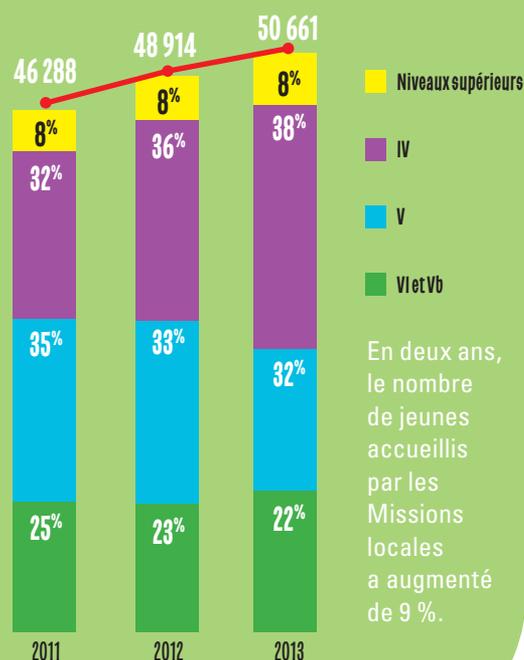
Ces jeunes qui p

Les jeunes accueillis pour la première fois en Mission locale sont comptabilisés et certaines données les concernant sont enregistrées. En découle un profil type qui, s'il n'est pas représentatif de la jeunesse rhônalpine en général, éclaire sur les caractéristiques et préoccupations des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

50 700

“nouveaux entrants” dans les Missions locales en 2013.

Évolution du nombre de jeunes accueillis pour la première fois en Mission locale



Le saviez-vous ?
6%

DES JEUNES QUI SE PRÉSENTENT POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA MISSION LOCALE ONT UN OU PLUSIEURS ENFANTS À CHARGE.

DÉFINITION DES NIVEAUX D'ÉTUDES

NIVEAUX SUPÉRIEURS : diplôme ou certification obtenus dans l'enseignement supérieur // **NIVEAU IV** : terminales générales, technologiques ou professionnelles ou aucune certification obtenue dans l'enseignement supérieur // **NIVEAU V** : secondes et premières générales, technologiques ou professionnelles ou terminales de BEP et CAP // **NIVEAU VI** : classe de 3^e ou 1^{ère} année de BEP et CAP // **NIVEAU VI** : classe de 4^e de collège ou inférieures.

Ouvrent les portes des Missions locales pour la 1^{ère} fois...

20

ans d'âge moyen.

14%

sont mineurs.

11%

sont issus des zones urbaines sensibles.

FEMMES



51%

sont des femmes
25 816 personnes

10%

Niveaux sup.

18%

Niveau VI & V bis

32%

Niveau IV diplômés

11%

Niveau V non diplômés

9%

Niveau IV non diplômés

19%

Niveau V diplômés

HOMMES



49%

sont des hommes
24 845 personnes

6%

Niveaux sup.

27%

Niveau VI & V bis

23%

Niveau IV diplômés

15%

Niveau V non diplômés

10%

Niveau IV non diplômés

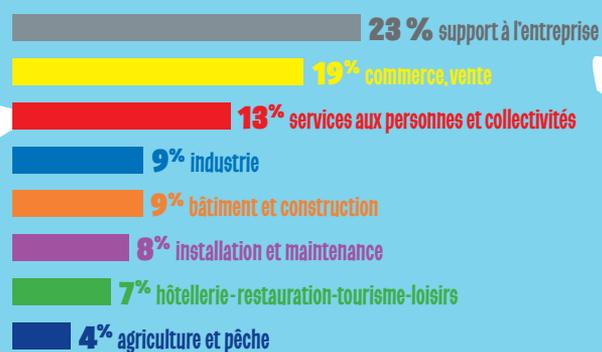
19%

Niveau V diplômés

59%

ont validé au moins un diplôme.

Principaux secteurs professionnels des jeunes diplômés dans l'enseignement technique, agricole ou professionnel



DE DÉTAILS P.13

LOGEMENT

18%

des jeunes vivent dans un logement précaire.

DE DÉTAILS P.14

ÊTRE BIEN LOGÉ, ÇA FACILITE LA VIE



“ J'ai

signé un contrat d'apprentissage pour devenir entraîneur sportif. Les premiers mois, comme je vivais encore chez mes parents, j'avais 1h de route matin et soir pour aller en cours ou au travail. Heureusement, la Mission locale m'a permis de me rapprocher en me trouvant rapidement un logement meublé et dans mes moyens.

François, 19 ans, Taninges (74)
Mission locale du Chablais

SANTÉ

5%

des jeunes n'ont aucune couverture santé.

DE DÉTAILS P.14

EN FORME POUR CHERCHER UN EMPLOI

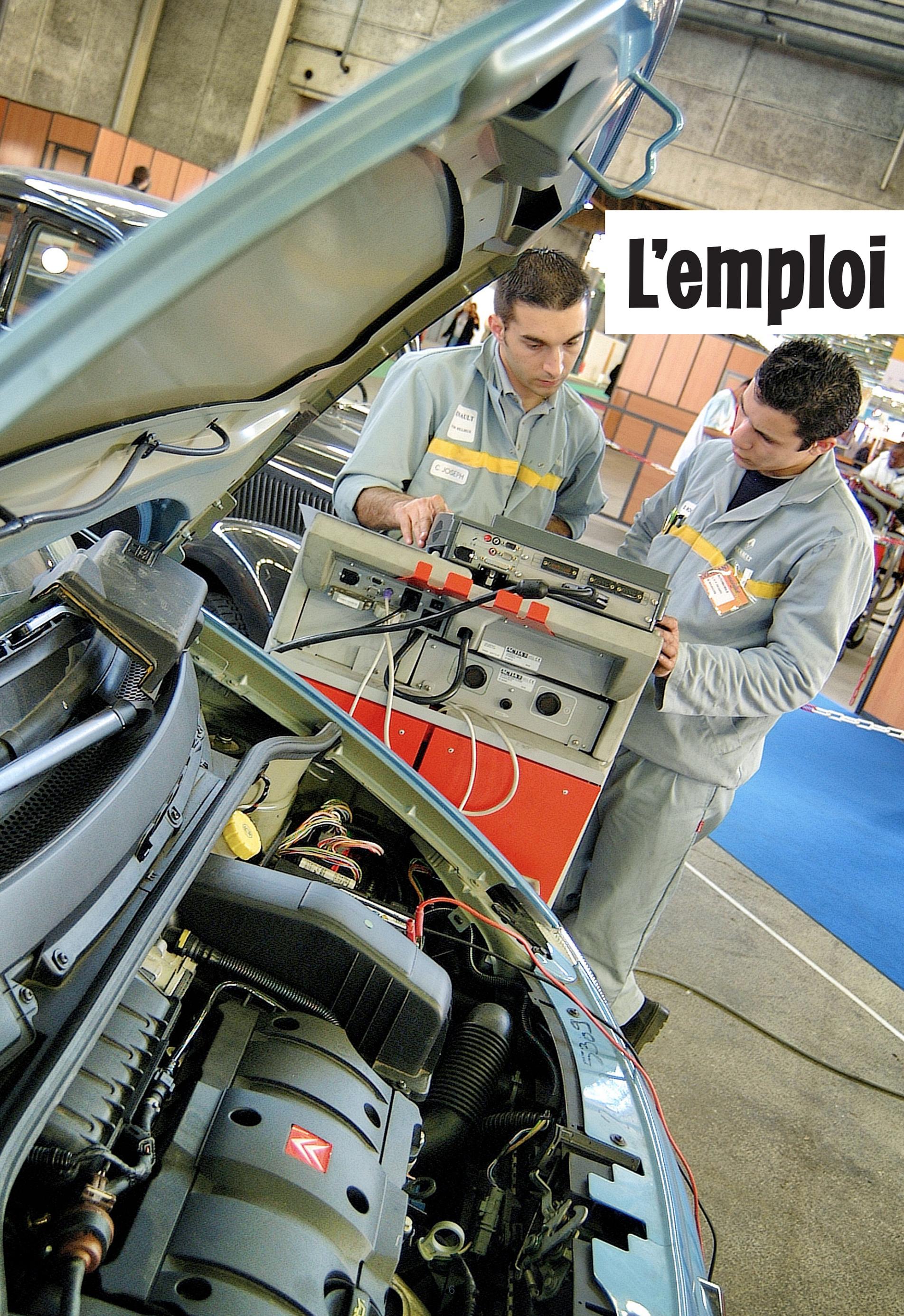


“

Les visites chez le médecin, j'ai tendance à éviter. Mais lorsque ma conseillère m'a proposé, l'année dernière, de bénéficier d'un bilan de santé gratuit, je me suis dit "pourquoi pas ?". J'ai pu suivre un contrôle poussé et obtenir un certificat. Comme je cherche un emploi dans le domaine équestre, cela peut être utile

Déborah, 21 ans, Dortan (01)
Mission locale d'Oyonnax, Gex, Bellegarde

L'emploi



des jeunes : priorité n°1 !

Dans un contexte compliqué pour les jeunes en quête d'emploi, les Missions locales de Rhône-Alpes refusent de considérer le chômage des moins de 25 ans comme une fatalité. Elles sont sur tous les fronts : orientation, formation, entreprise, système éducatif. Décryptage d'un indispensable travail de fourmi.

Le 3 juin dernier, le gouvernement annonçait le financement de 45 000 emplois d'avenir supplémentaires en 2014, venant s'ajouter aux 150 000 initialement prévus. Dire que les Missions locales ont été soulagées par cette décision est un euphémisme. Dans un contexte de chômage globalement en hausse, les emplois d'avenir permettent de redonner espoir aux jeunes qui, sans cela, ne pourraient pas s'insérer professionnellement. Pour les Missions locales de Rhône-Alpes, la priorité des priorités, c'est évidemment l'emploi et ses deux inséparables corollaires : la formation et le lien avec le tissu économique. Ces dernières années, en raison de la conjoncture, la tâche est rude. Si les leviers d'action à leur disposition sont multiples, les professionnels des Missions locales reconnaissent qu'ils sont sur tous les fronts, alors même que le nombre de jeunes suivis augmente chaque année : + 22 % depuis 2008 et + 4 % entre 2012 et 2013.

12 100

entreprises de Rhône-Alpes sont partenaires des Missions locales, ce qui a généré 15 200 offres d'emploi et 2 300 immersions en entreprise en 2013.

Un accélérateur d'autonomie

« Les niveaux requis par les entreprises étant de plus en plus élevés, il est forcément plus complexe aujourd'hui de trouver un emploi durable lorsqu'on est jeune et peu qualifié, analyse Thierry Clermont, chargé de mission Emploi-Alternance à l'Union régionale des Missions locales de Rhône-Alpes. Du coup, les jeunes de niveaux 5 et infra* constituent 60 % de notre public. Or ils requièrent un accompagnement plus conséquent car ils cumulent souvent les difficultés : absence de permis de conduire, de logement et des situations familiales parfois compliquées. Le temps investi à leurs côtés est considérable mais quand cela paie, la satisfaction est grande ». Accompagnée de la sorte alors qu'elle se trouvait au creux de la vague, Laurie Audouard témoigne de la richesse de sa relation avec la Mission locale du Forez. « Mon BEP sanitaire et social en poche, je ne voulais ►►►

« Grâce à mon emploi d'avenir, j'acquiers une expérience d'aide-soignant auprès de personnes malades d'Alzheimer. C'est une chance de pouvoir valoriser mon BEP sanitaire et social.

Julie Meier, 26 ans, Mission locale Moyenne Vallée du Rhône

16%

La part des moins de 25 ans sur les **456 200** demandeurs d'emplois en Rhône-Alpes au 31 décembre 2013.

« La Mission locale m'a ouvert les yeux sur de multiples solutions et m'a redonné goût à la formation.

Laurie Audouard,
22 ans, Mission locale
du Forez

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'ORIENTATION

• Compétences

premières : ce dispositif du Conseil régional permet l'acquisition, l'actualisation des savoirs fondamentaux ou l'élaboration et la validation d'un projet professionnel.

• **Bilan jeunes** : délivrés par les CIBC et financés par la Région, ils permettent d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles afin de définir son projet professionnel.

• **La Prestation d'orientation professionnelle spécialisée (POPS)** : délivrée par Pôle emploi, elle aide le demandeur d'emploi à bâtir le projet de formation le plus adapté.

• **L'École de la 2^e chance (E2C)** : une école « différente » pour les jeunes sans diplôme ni qualification.

• **L'Établissement public d'insertion de la défense (Epid)** : il assure l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi.



»»» *pas poursuivre les études. A la Mission locale, j'ai trouvé des personnes attentives et à l'écoute qui m'ont d'abord orienté vers le dispositif Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) ». La jeune fille quitte alors son village de Veauche pour la première fois et découvre Paris à l'occasion d'une semaine de formation consacrée à la citoyenneté. C'est le déclic ! Suite à un emploi saisonnier de trois mois au sein d'un centre de vacances, elle se lance dans un Contrat d'aide au retour à l'emploi durable (Cared) pour obtenir un titre professionnel d'employée de restauration, qu'elle décroche haut la main. Toujours avec sa Mission locale, elle prépare aujourd'hui un CAP petite enfance en alternance par correspondance. Cette formule lui permettant d'étudier chez elle tout en combinant des périodes de stages en entreprise est faite pour elle.*

Les Missions locales n'hésitent pas à aller au devant des jeunes pour leur proposer un accompagnement adapté. Sur un territoire plutôt rural, celle de la Bresse, Dombes, Côtière organise tous les mois des rendez-vous de l'emploi décentralisés. « De nombreux jeunes sont confrontés à des problèmes

Quels emplois pour les jeunes ?

Sur les **39 000** jeunes Rhônalpins en situation d'emploi en 2013 :

5715 ont un CDI / **4753** un CDD de plus de 6 mois / **14620** un CDD de moins de 6 mois / **7228** un contrat en intérim / **1275** un contrat d'insertion / **4804** un emploi d'avenir dans le secteur non marchand / **4219** un CUI-CAE dans le secteur non marchand / **1162** un emploi d'avenir dans le secteur marchand / **441** un CUI-CIE dans le secteur marchand



de mobilité les empêchant de venir nous voir ou de répondre aux annonces, alors nous allons à leur rencontre », explique David Chevallier, chargé de projet. En partenariat avec Pôle emploi et le Conseil régional, ces forums rapprochent des entreprises avec des jeunes en quête d'un emploi. Ces derniers bénéficient également d'ateliers-conseils sur la rédaction de lettres de motivation ou de CV, la recherche d'offres, la création d'entreprise... Ils sont largement informés sur les aides existantes. « Il est très important pour nous de nouer de fortes relations avec les acteurs de chaque territoire, poursuit Thierry Clermont. Car le principal échelon est local. Nous jouons un rôle d'intermédiation entre le jeune et les entreprises susceptibles de le recruter. Nous cherchons à optimiser le lien avec son employeur afin de limiter les ruptures. Nous sommes conseils, aussi, sur les dispositifs à l'emploi ». Parmi eux, les emplois d'avenir ont permis de compenser la baisse de recrutement des entreprises. Rien qu'au sein de la Mission locale Drôme des Collines-Royans-Vercors, 244 contrats de ce type ont été conclus en 2013. « Beaucoup d'entreprises privées y ont recours », ponctue Fabrice Moulin, référent emploi. Un contrat qui pallie un phénomène malheureusement prégnant : la raréfaction des embauches en alternance, notamment chez les publics à bas niveau de qualification.

La question centrale du décrochage scolaire

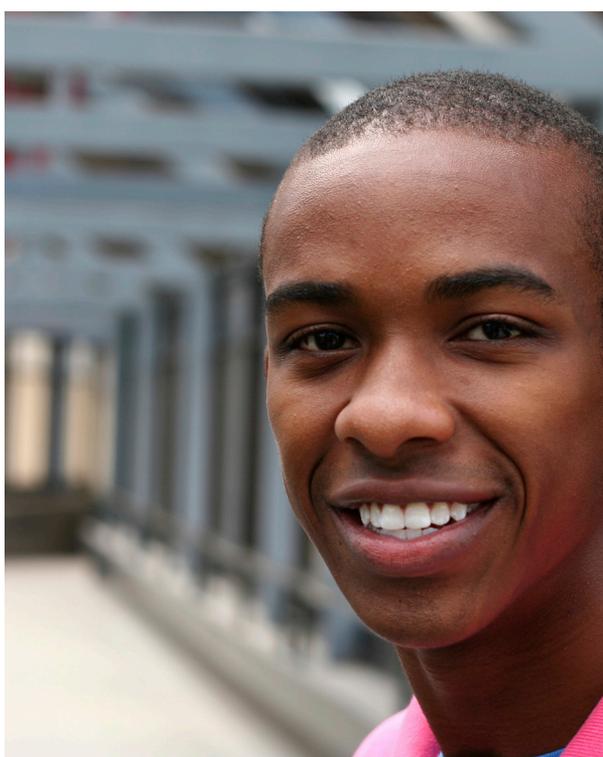
Chaque année, environ 20 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme en Rhône-Alpes. Une réalité que les Missions locales refusent d'entrevoir comme une fatalité. « L'Education nationale amène l'essentiel des jeunes aux niveaux et diplômes leur permettant d'accéder à l'emploi mais, malheureusement, certains ne se font pas au système », intervient Xavier Berthéas, chargé de mission Décrochage, orientation, formation au sein de l'Union régionale. « Quand ces jeunes arrivent chez nous, on évite d'être directifs car cela conduit souvent à de nouveaux échecs. On sait par expérience que leur reparler immédiatement de formation peut les faire fuir. Nous essayons d'intégrer ces jeunes dans des dispositifs collectifs leur démontrant qu'ils ont besoin de compétences pour évoluer... et pour vivre tout simplement. Nous favorisons les situations les ramenant spontanément aux apprentissages fondamentaux ». Les Missions locales se sont ainsi rapprochées



des organismes privilégiant une pédagogie axée sur la mise en situation réelle. Elles ont signé, en février 2014, une convention de collaboration avec les Ecoles de production en Rhône-Alpes, qui forment chaque année 150 jeunes du CAP au Bac pro avec comme base éducative : la commande du client. « Nos élèves passent 2/3 de leurs temps en atelier ; ils y apprennent un métier et découvrent de manière induite l'utilité de certaines connaissances de base. C'est à partir du « faire » que nous les ramenons naturellement aux matières générales, relate Serge le Tourneur du Breuil, délégué général de la Fédération des Ecoles de production Rhône-Alpes. Les Missions locales sont précieuses pour nous car elles ont une bonne approche de ces publics. Elles prennent parfois le relais des familles auprès de jeunes perdus et manquant de maturité pour réfléchir à une orientation ».

Faire connaître les secteurs qui recrutent

Autre élément d'accroche pour les Missions locales : l'information sur les métiers qui recrutent. Des métiers dont certains, notamment dans l'industrie, sont boudés par la jeunesse, quel que soit son niveau de diplôme. « Des secteurs ont mauvaise presse alors qu'ils sont porteurs d'emplois, regrette Xavier Berthéas. Nous utilisons les outils d'immersion en entreprise pour les promouvoir. Et il y a de belles révélations ! ». Les Missions locales jouent aussi à plein la carte régionale en mobilisant les dispositifs à sa disposition : Compétences premières, Parcours formation-emploi, Parcours de qualification... Ce dernier, financé par le Conseil régional, vise prioritairement l'acquisition d'un premier niveau de



qualification. Et si le jeune trouve une entreprise acceptant de l'embaucher, les Missions locales actionnent le Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (Cared), grâce auquel la formation complémentaire est prise en charge par la Région Rhône-Alpes. « Nous mobilisons aussi les Cared collectifs, poursuit Xavier Berthéas, mis en œuvre, par exemple, au sein de plusieurs entreprises d'un même secteur. C'est motivant aussi bien pour les jeunes que pour leurs employeurs ». Une sorte d'engrenage vertueux dont le seul objectif est que la jeunesse s'épanouisse dans sa vie et son métier.

* Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale. Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ou abandon en cours de CAP ou BEP

LES CONTRATS PARTICULIERS

- **Emplois d'avenir** : ce dispositif propose des solutions d'emploi aux jeunes peu ou pas qualifiés, tout en leur ouvrant l'accès à une qualification (lire aussi page 10).
- **Contrat d'apprentissage** : destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il apporte une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.
- **Contrat de professionnalisation** : ce contrat de travail en alternance associe formation pratique et formation théorique.
- **Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (Cared)** : ce dispositif du Conseil régional Rhône-Alpes répond au besoin de main d'œuvre qualifiée des entreprises. Il s'adresse à un public rencontrant des difficultés à trouver un emploi. La Région met en place la formation nécessaire au demandeur d'emploi pour lui permettre d'intégrer son futur poste.
- **Contrat unique d'insertion secteur marchand - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** : il favorise le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Pour le secteur non-marchand, on parle de Contrat unique d'insertion secteur non-marchand - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

39 000

jeunes Rhônalpins en situation d'emploi en 2013.

60% ont un niveau de qualification V et inférieur.

13 500

jeunes Rhônalpins en formation professionnelle en 2013.

57% ont un niveau de qualification V et inférieur.

13 100

jeunes Rhônalpins en prestation d'orientation professionnelle en 2013.

70% ont un niveau de qualification V et inférieur.

“ Nous travaillons de manière régulière avec les Missions locales, dont le rôle positif auprès des publics de jeunes en difficulté n'est plus à démontrer.

Serge le Tourneur du Breuil, Fédération des Ecoles de production Rhône-Alpes

6530

emplois d'avenir signés en 2013 via les Missions locales en Rhône-Alpes.

48%

des contrats, à la signature, sont d'une durée supérieure à un an.

Les emplois d'avenir Approuvés par les employeurs !

Lancé le 1^{er} novembre 2012 par le Gouvernement, le dispositif des emplois d'avenir a pris un fort envol en 2013. Mandatées par l'État, les Missions locales ont joué un rôle déterminant dans l'essor de ce nouveau contrat réservé aux 16-25 ans peu ou pas qualifiés, ainsi qu'aux personnes handicapées de moins de 30 ans. « *En partenariat avec Pôle emploi et Cap emploi, nous avons assuré un important travail de communication et d'information auprès des collectivités, des associations et des entreprises. Éveiller l'intérêt des potentiels pourvoyeurs de postes était l'une de nos actions prioritaires* », explique David Chevallier, chargé de projet Emploi à la Mission locale jeunes Bresse, Dombes, Côtière.

Les emplois d'avenir visent à ouvrir les portes du marché du travail et à offrir une deuxième chance d'acquérir une qualification à des jeunes en difficulté, sortis du système scolaire sans diplôme ou avec un CAP ou en BEP. « *Les Missions locales assurent une fonction de soutien aux employeurs pour développer des postes porteurs d'avenir professionnel pour les jeunes*, poursuit-il. *Nous veillons à la bonne adéquation entre la définition des missions et les compétences requises. Par exemple, le niveau de qualification demandé ne doit pas être trop élevé* ».

“ L'emploi d'avenir me permet d'apprendre un métier tout en travaillant. En plus de formations régulières, je bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur qui m'aide au quotidien à connaître toutes les ficelles du poste.

Bruno Feminia, 21 ans, agent d'entretien et d'exploitation au Conseil général de l'Ardèche



L'État finance entre 35% et 75% du salaire brut.

Une embauche + un plan de formation

L'embauche doit être faite pour au moins un an, avec possibilité de renouvellement, mais les contrats de trois ans et les CDI sont préconisés. Pour inciter les collectivités et les associations à signer des emplois d'avenir, l'État finance 75 % du salaire brut. Cette part atteint 35 % pour le secteur marchand. En contrepartie, l'employeur désigne un tuteur chargé d'accompagner le jeune et élabore avec le conseiller de la Mission locale un plan de formation. Catherine Luas, directrice de la crèche Les Pastourelles située à Champagne-Mont-d'Or (Rhône), a franchi le pas à l'occasion de la création d'un restaurant intégré à la structure : « *Les aides des emplois d'avenir sont importantes. Pour une petite structure comme la nôtre, c'est une réelle opportunité ! Nous avons ainsi pu embaucher Yoan pour trois ans, un jeune investi, rigoureux, ayant envie d'apprendre... Sans expérience dans la restauration, il est formé par notre cuisinier et a suivi à l'automne une première formation dans l'hygiène alimentaire* ». Ce parcours fait l'objet de bilans réguliers conduits par le conseiller référent.

Les emplois d'avenir restent une priorité pour 2014. Ils connaissent un succès grandissant qui a incité le Gouvernement à annoncer leur poursuite, en les dotant de 500 millions d'euros pour la période 2014 - 2017.



12 100

entreprises partenaires
en 2013 des Missions
locales Rhône-Alpes.

15 200

offres d'emploi proposées
l'année dernière par les
entreprises partenaires.

Partenariats d'entreprise Pour une meilleure adéquation entre offre et demande

La relation entre les Missions locales et les entreprises représente un des facteurs essentiels de la réussite de l'accompagnement à l'emploi des jeunes. Ce lien précieux favorise une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et un accès à l'emploi durable des 16-25 ans. Chaque Mission locale de la région dispose d'un ou plusieurs conseillers dédiés à pérenniser et à intensifier ces partenariats grâce à leur bonne connaissance du territoire et de ses acteurs. « Nous avons mis en place une plateforme téléphonique, accessible à nos heures d'ouverture, où les employeurs qui nous appellent ont toujours un interlocuteur capable de leur répondre, explique Laurent Mougnot, responsable Équipe emploi de la Mission locale Jeunes du Bassin annécien. Nous traitons ainsi chaque demande, nous sommes proactifs en conseillant sur la bonne mesure, la définition de poste, le profil adéquat... Certains d'entre nous sont spécialisés sur un secteur d'activité en particulier ».

Les Missions locales, facilitatrices de recrutement

À la clé, proximité et réactivité. Deux atouts permettant aux conseillers de mieux accompagner les jeunes vers l'emploi et de favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins réels. Aux côtés des employeurs, ils



Les Missions locales préparent les recrutements en favorisant la rencontre entre jeunes et employeurs.

« Nous avons recruté six emplois d'avenir depuis décembre dernier à partir d'une présélection des candidats effectuée par la Mission locale du bassin annécien. Cela nous a fait gagner un temps précieux.

Frédéric Dubois, directeur de EPI2A (Haute-Savoie)

assurent un rôle de facilitateurs : de la rédaction de l'offre à la mise en relation, en passant par la diffusion de l'annonce et la présélection des candidats, les Missions locales font profiter les entreprises de leur expérience et de leur capacité de ciblage. Elles sont aussi à l'origine de nombreuses initiatives permettant de favoriser la rencontre entre jeunes et employeurs, comme le Forum de l'alternance, organisé par la Mission locale Drôme des Collines-Royans-Vercors, ou les petits déjeuners thématiques de la Mission locale Jeunes du Bassin annécien, proposés en collaboration avec les acteurs économiques.

ILS ONT FAIT CONFIANCE AUX MISSIONS LOCALES DE RHÔNE-ALPES

- Adecco • Agefos PME • ANFA • Areva
- Bioforce • Carrefour • Carglass • Les Compagnons du devoir • CCIR • Club Med
- CGMPE • Compagnie nationale du Rhône
- La Cress • Crit Intérim • CRMA • Eiffage
- ERDF • FAFIH • Fédération du bâtiment
- Fédération des entreprises de propreté • Feu vert • Flunch • GDF Suez • IFRIA • IMS
- entreprendre pour la cité • Kéolis • La Poste
- Lyonnaise des eaux • Marine nationale • Métallurgie Rhône-Alpes • OPCALIA • Opca Transport • SNCF • Proman • Véolia...



5 DISPOSITIFS EN BREF



1

Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Ce dispositif financé par l'État renforce l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion vers une solution d'emploi, d'alternance ou une formation, supérieure à 6 mois.

26 400 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du CIVIS en 2013.

13 280 en sont sortis, 49% d'entre eux pour une sortie positive, au bout de 15 mois en moyenne.

2

L'Accord national interprofessionnel sur le décrochage scolaire (ANI)

L'ANI lutte contre le décrochage scolaire. D'une durée de 18 mois, ce programme élaboré par les partenaires sociaux s'adresse aux jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme. L'objectif est la construction d'un projet professionnel visant le retour en formation initiale, la qualification professionnelle ou l'emploi durable. **6 300** jeunes seront concernés en Rhône-Alpes d'ici la fin 2014. Au premier semestre 2013, **4 370** jeunes ont déjà intégré ce dispositif.

3

Tremplin vers l'apprentissage pour les jeunes porteurs de handicap

Soutenue par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et reconduite pour la 2^e année, cette action consiste à proposer un accompagnement à des personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

400 jeunes ont intégré ce dispositif par les 36 Missions locales de Rhône-Alpes qui participent à cette expérimentation.

Un travail d'orientation soutenu par des périodes d'immersion en entreprise, la construction d'un projet professionnel et l'accompagnement à l'emploi ont permis

170 accès à l'emploi, dont 30 contrats en alternance.

4

L'accompagnement en milieu carcéral

Depuis 25 ans que les Missions locales interviennent auprès de ces jeunes, 12 référents Justice animent des permanences dans les établissements pénitentiaires régionaux. Leur mission : permettre aux jeunes de ne pas être en rupture d'accompagnement et de rester en lien avec le réseau des Missions locales (ou de le découvrir) ; travailler avec ces jeunes volontaires sur l'émergence d'un projet professionnel réaliste et cohérent ; rechercher des solutions emploi/formation pour leur fin de peine ou dans le cadre d'aménagement de peine. Enfin, il s'agit d'organiser et de planifier le suivi des jeunes à leur sortie de détention. L'accompagnement en milieu carcéral est financé par la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, la direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse et la direction interrégionale des Services pénitentiaires.

1 200 jeunes détenus ont été accompagnés en 2013.

5

Le Programme personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

Issu d'un accord national, il permet aux jeunes inscrits à Pôle emploi de bénéficier d'un accompagnement dans leur Mission locale de rattachement.

Le PPAE définit le champ de la recherche d'emploi ; il tient compte de la formation du jeune, de ses qualifications, des compétences acquises, de sa situation personnelle et familiale et du marché du travail local.

En 2013, **28 620** jeunes ont été accompagnés dans les Missions locales de Rhône-Alpes via ce dispositif, **40%** ont été placés à l'emploi.

Chiffres clés 2013



DÉFINITIONS

NIVEAUX SUPÉRIEURS : diplôme ou certification obtenus dans l'enseignement supérieur

NIVEAU IV : terminales générales, technologiques ou professionnelles ou aucune certification obtenue dans l'enseignement supérieur

NIVEAU V : secondes et premières générales, technologiques ou professionnelles ou terminales de BEP et CAP

NIVEAU VB : classe de 3^e ou 1^{ère} année de BEP et CAP

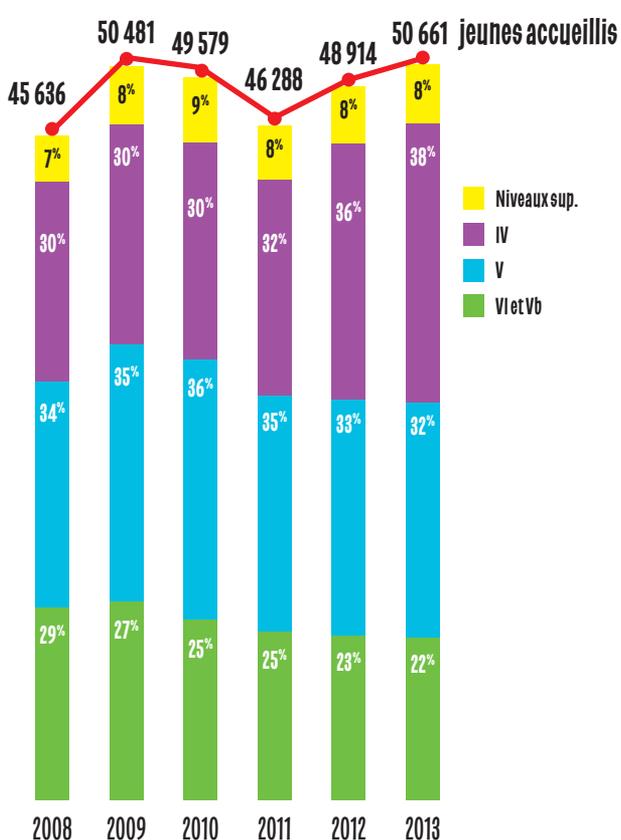
NIVEAU VI : classe de 4^e de collège ou inférieures

ZUS : zone urbaine sensible

jeunes accueillis pour la 1^{ère} fois



51% de femmes /// **49%** d'hommes /// **54%** de niveaux V et inférieurs /// **41%** sans diplôme validé ///
37% de décrocheurs de la formation initiale /// **14%** de mineurs /// **11%** issus de ZUS ///
15% issus de zone rurale

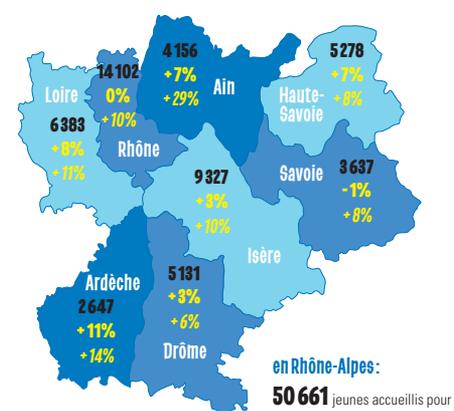


50 700

jeunes accueillis pour la 1^{ère} fois dans les 47 Missions locales de Rhône-Alpes.

Diplôme des jeunes

	2013	Évolution 2012/13
NIVEAUX SUP.	14%	+6%
NIVEAU IV	47%	+9%
dont bac général	12%	+6%
dont bac pro	21%	+15%
dont bac technique	12%	+3%
NIVEAU V	39%	+2%
dont CAP	24%	+16%
dont BEP	13%	-17%
TOTAL JEUNES	29 739 (59% du public accueilli)	+6%



en Rhône-Alpes :
50 661 jeunes accueillis pour la 1^{ère} fois en mission locale
+4% évolution 2012-2013
+11% évolution à 5 ans

L'effectif des jeunes venus pour la 1^{ère} fois en Mission locale atteint une amplitude inédite en Rhône-Alpes, avec près de 50 700 jeunes.

C'est une progression de 5 025 jeunes, soit 11% de plus en 5 ans. Par rapport à 2012, C'est une progression de 1 747 jeunes, soit 4 points de plus.

L'augmentation sur une année n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire : elle est massive pour les départements de l'Ardèche (+11%), de la Loire (+8%) et de l'Ain (+7%).

Sur 5 ans, on retrouve les variations les plus importantes sur ces mêmes départements : l'Ain (+29%), l'Ardèche (+14%) et la Loire (+11%).

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

NOMBRE DE JEUNES	femmes	hommes	zus	zone rurale	Rhône-Alpes
Tous niveaux scolaires confondus	7823	10698	2351	2574	18521
NIVEAU IV	18%	14%	19%	14%	15%
NIVEAU V	33%	33%	31%	31%	33%
NIVEAUX VI et Vb	49%	54%	50%	55%	52%
Part des décrocheurs	42%	58%	13%	14%	
Part des jeunes en 1 ^{er} accueil	15%	21%	5%	5%	37%

LATENCE MOYENNE en mois	femmes	hommes	zus	zone rurale	Rhône-Alpes
Tous niveaux confondus	28	29	27	27	28
NIVEAU IV	16	16	14	15	16
NIVEAU V	25	26	23	23	25
NIVEAUX VI et Vb	34	34	35	32	34

Latence : c'est la durée moyenne entre la fin de scolarité et l'inscription en Mission locale

En 2013, on comptabilise 18 520 jeunes décrocheurs. Ce chiffre reste stable par rapport à celui de 2012 malgré l'augmentation des jeunes en premier accueil.

Les décrocheurs représentent 37% des jeunes en premier accueil en Rhône-Alpes, mais les variations entre les territoires sont importantes :

- de 33% à 38% entre départements
- les décrocheurs en zone rurale ou zone urbaine sensible (ZUS) représentent chacun 5% des jeunes en premier accueil. Leur part correspond respectivement à 32% des jeunes en premier accueil en zone rurale et 42% en ZUS.

À noter une plus forte concentration de jeunes :

- en ZUS sur le niveau IV (+ 3 points),
- en zone rurale sur les niveaux VI - Vb (+ 5 points).

53% sont issus de l'enseignement technique ou professionnel, 41% de l'enseignement général, 4% de l'enseignement agricole et 2% de l'enseignement adapté (IME, IMP, IMPRO).

1 décrocheur sur 4 sort des filières du commerce,

du support entreprise et du bâtiment.

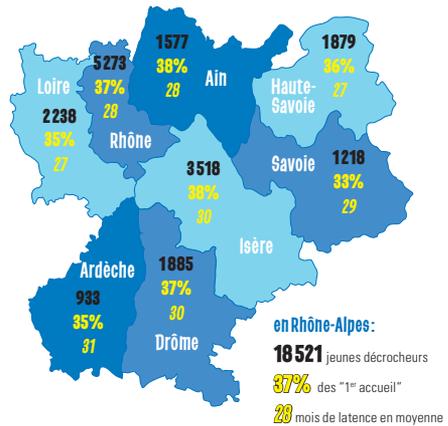
La latence s'allonge entre 2012 et 2013, passant de 27,5 à 28,4 mois. Néanmoins, 41% des décrocheurs s'inscrivent dans l'année qui suit leur sortie du système scolaire.

La latence augmente de façon notable chez les femmes :

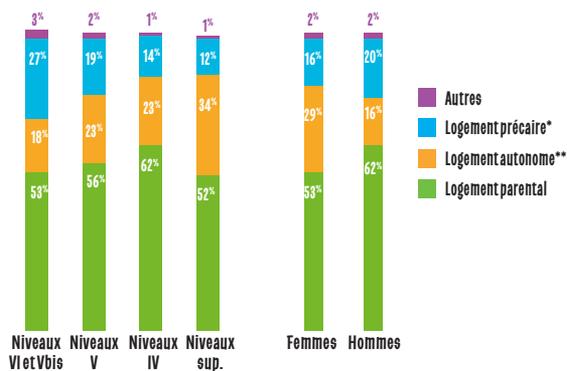
- + 2 mois pour les jeunes femmes de niveaux VI et V bis,
- + 4 mois pour les femmes de niveau V.

Sans surprise, plus le niveau scolaire est faible et plus la durée de latence est importante. Ainsi, 34 mois s'écoulent en moyenne avant le premier accueil en Mission locale pour les niveaux VI et Vb, indifféremment hommes ou femmes.

À noter que les latences observées pour le public ZUS et des zones rurales sont inférieures à la moyenne régionale, quel que soit le niveau, à l'exception toutefois des ZUS niveaux VI et VB.



LOGEMENT



* centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement par les amis ou membres de la famille, hébergement nomade ou à l'hôtel, sans hébergement
** foyers jeunes travailleurs ou logement personnel en location ou possession

Si 57% des jeunes résident chez leurs parents, on observe cependant peu d'amélioration sur leur situation au premier accueil.

9 200 jeunes, soit 18% des "premier accueil", sont hébergés de manière précaire* en 2013.

Cette précarisation varie fortement suivant le niveau de formation :

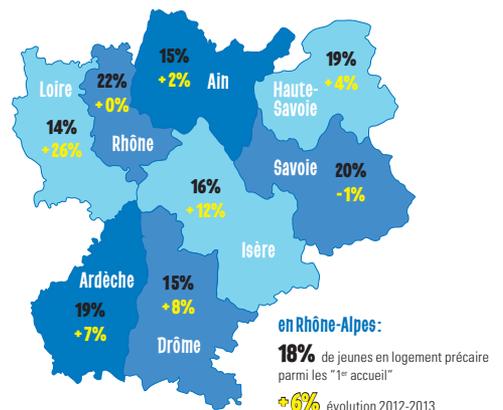
- 12% pour les jeunes ayant fait des études supérieures,
- 27% pour les niveaux VI et Vb.

Les bas niveaux de qualification (V et infra) représentent 67% des jeunes en logement précaire.

Les hommes légèrement moins qualifiés et âgés que les femmes sont par conséquent plus concernés (3 points de séparation).

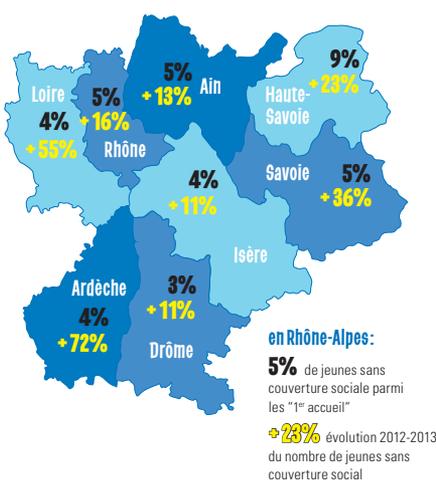
3 tendances à noter cette année :

- le taux de jeunes "premier accueil" en logement précaire* augmente de 6%,
- celui en hébergement parental progresse de 7%,
- le logement autonome** recule de 3%, bénéficiant davantage aux femmes (29%). L'écart de 13 points entre hommes et femmes est comparable à celui observé les années antérieures.



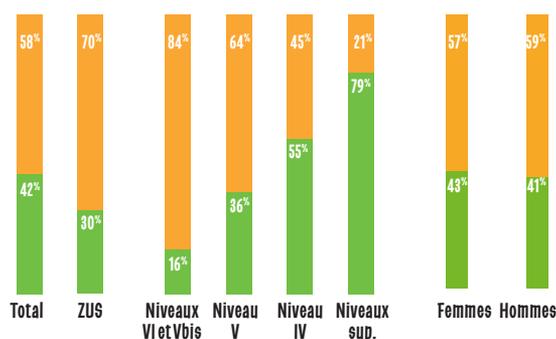
SANTÉ

COUVERTURE PAR NIVEAU	VI et Vbis	V	IV	SUP.	ÉVOLUTION
Couverture sociale	92%	97%	96%	94%	+3%
dont CMU	16%	8%	5%	3%	stable
Sans couverture sociale	8%	3%	4%	6%	+23%



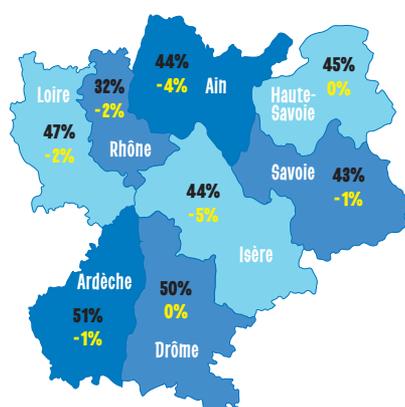
En 2013, 95% des jeunes ont une couverture santé. La CMU bénéficie à 8% d'entre eux. 5% des jeunes en premier accueil ne possèdent aucune couverture santé, ce qui correspond à une augmentation de 23% depuis 2012. Ce taux est maximal avec 8% chez le public VI et Vb et comparable entre les hommes et les femmes.

MOBILITÉ



■ Sans permis
■ Permis B

en Rhône-Alpes : 42% de jeunes avec le permis B parmi les "1^{er} accueil", -2% évolution 2012-2013



En 2013, 61% des jeunes "premier accueil" (63% des femmes et 58% des hommes) ne disposent pas d'un moyen de transport individuel, 80% s'ils habitent en ZUS, 39% en zone rurale.

12% déclarent n'avoir aucun moyen de transport à leur disposition, pas même collectif, taux qui grimpe à 19% en milieu rural.

58% des jeunes ne possèdent pas le permis de conduire à leur inscription en Mission locale, 70% chez les jeunes des ZUS.

Plus le niveau de qualification est élevé, plus les jeunes sont mobiles : 79% pour les niveaux supérieurs, 16% pour les niveaux VI et Vbis.

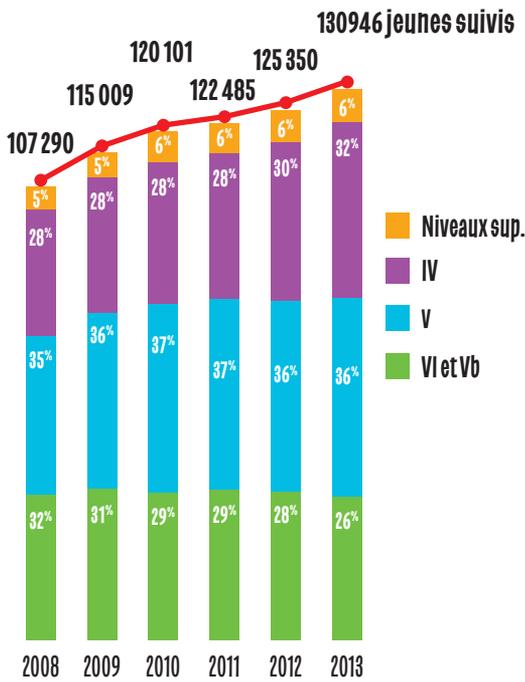
C'est à partir d'un niveau IV de formation que les jeunes avec permis deviennent majoritaires (55% et 79% pour les niveaux supérieurs). En ZUS, cela ne concerne que les niveaux supérieurs (66%).

jeunes suivis

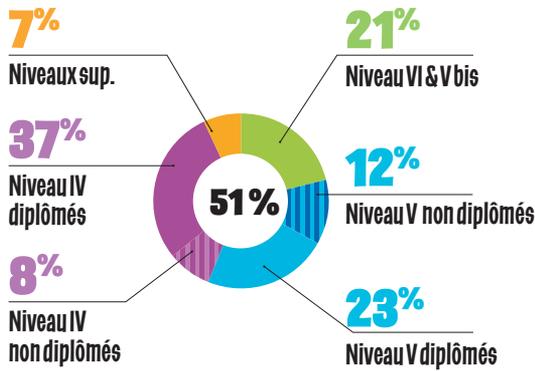
62% de niveaux V et inférieurs /// 14% issus de ZUS /// 14% habitent en zone rurale /// 8% de mineurs /// 21 ans d'âge moyen

131 000

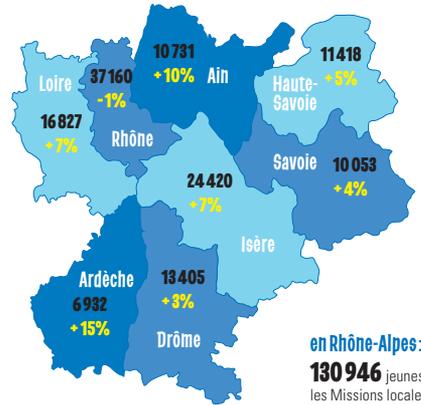
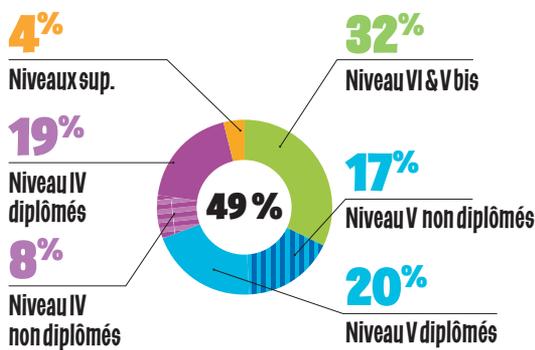
jeunes suivis par les Missions locales, soit 4% de plus qu'en 2012.



67 035 femmes



63 851 hommes



en Rhône-Alpes :
130 946 jeunes suivis par les Missions locales
+4% évolution 2012-2013

Le nombre de jeunes suivis par les Missions locales est en constante progression : il a augmenté de 22%, soit de 24 000 jeunes depuis 2008. La hausse est de 4%, soit 5 600 jeunes supplémentaires, entre 2012 et 2013.

3% sont statutairement reconnus porteurs de handicap au sens de la loi L5212-13 du code du travail.

1 femme sur 10 a un ou plusieurs enfants à charge.

L'élévation du niveau global se confirme : la part des jeunes de niveau V et infra perd 2 points au profit des niveaux IV (+11% en un an).

Les niveaux IV et supérieurs représentent 31% des hommes suivis contre 44% des femmes.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

	2013			Évolution 2012/13	
	Nombre de jeunes	Nombre de contacts	Part des contacts	Nombre de jeunes	Nombre de contacts
76 % D'ENTRETIENS DIRECTS	CONTACTS ENTRE LES JEUNES ET LES MISSIONS LOCALES				
	dont entretiens individuels face à face				
	110 596	370 208	46 %	+ 4 %	+ 2 %
dont entretiens téléphoniques					
67 522	174 889	22 %	+ 4 %	+ 2 %	
dont actualités collectives (ateliers thématiques)					
29 358	66 309	8 %	+ 7 %	+ 9 %	
CORRESPONDANCE (lettre, email, SMS)	56 475	125 817	15 %	+ 6 %	+ 7 %
SERVICES RENDUS À L'ACCUEIL	28 211	47 783	6 %	+ 6 %	+ 7 %
ENTRETIENS PARTENAIRES ET MÉDIATION	15 245	26 657	3 %	+ 5 %	+ 6 %

MOYENNE ANNUELLE DES CONTACTS

Niveaux sup.	3,8
Niveau IV	5,5
Niveau V	6,5
Niveaux VI et Vb	7,1
Zone urbaine sensible	7,3
MOYENNE	6,2

Le nombre de contacts évolue corrélativement avec l'augmentation du public suivi (4% en moyenne). Près d'un contact sur 2 se passe en face à face entre le jeune et son conseiller référent. L'intensité de contact est liée au niveau de formation des jeunes : de 7,1 pour les plus bas niveaux à 3,8 pour les plus élevés.

Au-delà des situations de formation ou d'emploi, la sécurisation des parcours reste capital dans l'accompagnement. Ainsi, en 2013, 59 300 jeunes ont fait l'objet d'un suivi en cours d'emploi (65%), de mesures de formation ou d'orientation (28%) ou d'un contrat en alternance (7%).

812 000

contacts ont été établis entre les jeunes et les Missions locales, soit 4% de plus qu'en 2012.

963 500

propositions d'action et mises en relation ont été effectuées par les conseillers en 2013 (+ 4% par rapport à 2012).

1 sur 2 concerne l'emploi.

1 sur 5 concerne le suivi social des jeunes.



514 780 propositions emploi

20% MER* offres d'emploi (+20%)
11% MER* prestation d'emploi (+13%)



170 230 propositions formation

19% MER* formation (stable)



112 000 propositions orientation

24% MER* prestation d'orientation (+6%)



114 200 propositions citoyenneté mobilité culture

34% accès droits et aides financières
16% transport Illico Solidaire
10% carte culture M'RA
9% MER* services sociaux



35 870 propositions santé

21% orientation sur un service santé
17% conseil et appui prise en charge
3% visites médicales



16 380 propositions logement

17% appui aides financières
7% MER* logement d'urgence et hébergement
4% MER* logement autonome
4% intermédiation bailleur

* MER : mises en relation

vie quotidienne et sociale

ORIENTATION

13100 jeunes en prestation d'orientation professionnelle /// **70%** de niveaux V et inférieurs /// **51%** de femmes /// **9%** de mineurs /// **14%** issus de ZUS /// **10%** du public suivi en 2013 /// **16 200** actions réalisées /// **45%** de prestations d'orientation professionnelle

PRINCIPALES MESURES D'ORIENTATION	2013		Part des actions	Évolution 2012/13
	Nombre de jeunes	Nombre d'actions		Nombre de jeunes
PROJET PROFESSIONNEL	6 338	7 310	45%	+ 11%
dont PCP	3 734	3 867	24%	+ 4%
dont Bilans jeunes	2 061	2 773	17%	+ 16%
dont EC2	487	494	3%	+ 53%
dont Epide	147	147	1%	+ 50%
dont POPS	27	29	0%	- 33%
IMMERSION EN ENTREPRISE	6 826	8 233	51%	+ 5%
dont Mini stage	3 007	3 331	21%	+ 3%
dont PMP	1 444	1 755	11%	+ 7%
dont EMT	1 095	1 152	7%	+ 4%
dont SEP	1 024	1 115	7%	+ 7%
dont Service civique	269	269	2%	- 6%
EVALUATION DE COMPÉTENCES	624	669	4%	- 17%
dont PFV	364	391	2%	- 35%
dont ECCP	264	278	2%	+ 10%
TOTAL	13 108	16 212		+ 7%

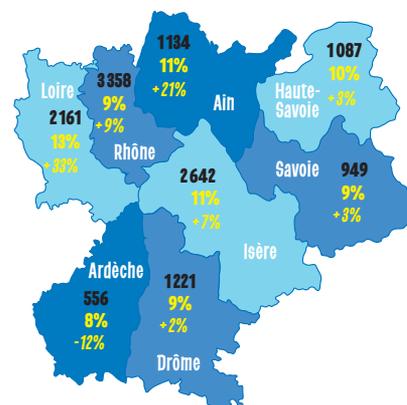
Les mesures d'aide à l'orientation ou de validation de projet les plus mobilisées demeurent la Programmation compétences premières, les Mini stages puis les bilans, tous financés par le Conseil régional.

Leur progression respective de 4%, 3% et 16% est corrélée avec l'augmentation globale du nombre de jeunes en accompagnement.

Les jeunes de niveau IV et plus sont davantage orientés sur les prestations de bilans, tandis que les PCP et Mini stages sont plutôt utilisés par les jeunes de niveau VI à V.

Même si les volumes sont plus faibles, signalons le doublement des orientations vers les Écoles de la 2^e chance d'une part et l'Épide d'autre part. Ces bons chiffres résultent sans doute du partenariat engagé avec ces deux réseaux, désormais pleinement opérationnel.

L'immersion en entreprise reste également très mobilisée, avec une croissance moyenne de 5%, même si globalement sa part dans l'ensemble des mesures s'effrite légèrement.



en Rhône-Alpes : **13 108** jeunes en orientation
10% du public suivi
+ 10% évolution 2012-2013 du nombre de mesures

Les variations par département sont très importantes : +33% dans la Loire et +21% dans l'Ain. À l'inverse, l'Ardèche baisse de 12%. On note une progression d'un point (par rapport à 2012) de la part des jeunes en suivi qui accèdent à une mesure d'orientation.

LES MESURES D'ORIENTATION PROPOSÉES EN MISSION LOCALE :

PCP : Programmation compétences premières. Ce dispositif de formation porté par la Région Rhône-Alpes est dédié à la construction ou la validation d'un projet professionnel et l'acquisition des compétences de base (langue française, savoir être, compétences sociales).

Bilans jeunes : prestations à destination des jeunes de moins de 26 ans, financées par la Région Rhône-Alpes et dont la réalisation est confiée aux Centres interinstitutionnels de bilan de compétences (ou CIBC). Trois types de prestation existent : le bilan de compétences en tant que tel, le bilan de validation du projet professionnel ou l'Aide et le Soutien individualisé à l'orientation.

E2C : École de la 2^e chance. C'est un organisme de formation porté par les collectivités territoriales et les chambres consulaires, à destination des jeunes en difficulté d'insertion.

Epide : Établissement public d'insertion de la défense. Sa mission est d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global.

POPS : Prestation d'orientation professionnelle spécialisée. Elle est délivrée par Pôle emploi et destinée à aider le demandeur d'emploi à bâtir le projet de formation le plus adapté.

Mini stage : immersion de 30 jours maximum en entreprise (financement Région).

PMP : Période en milieu professionnel. Elle est réservée aux bénéficiaires des programmes CIVIS et ANI.

EMT : Évaluation en milieu de travail (financement Pôle emploi).

SEP : Stage d'expérience professionnelle. Il s'agit d'une immersion en entreprise de 6 mois maximum, avec participation financière de l'employeur (financement Région).

PFV : Plateforme vocationnelle. Elle permet l'évaluation des capacités d'un demandeur d'emploi par simulations d'actes professionnels (financement Pôle emploi).

ECCP : Évaluation des compétences et capacités professionnelles. Elle est prise en charge par Pôle emploi.

51%

des mesures d'orientation sont des immersions en entreprise.

MESURES PAR TYPE DE PUBLIC	Femmes	Hommes	Mineurs	Niveaux VI et Vbis	Niveau V	Niveau IV	Niveaux sup.
Ensemble du public suivi en 2013 (à titre de comparaison)	51%	49%	8%	26%	36%	32%	6%
PROJET PROFESSIONNEL	57%	43%	13%	41%	32%	25%	3%
dont PCP	58%	42%	18%	51%	32%	16%	1%
dont Bilans jeunes	59%	41%	5%	17%	30%	46%	7%
dont E2C	49%	51%	8%	59%	36%	5%	0%
dont EPIDE	33%	67%	14%	50%	43%	7%	0%
IMMERSION EN ENTREPRISE	48%	52%	17%	32%	36%	28%	4%
dont Mini stage	47%	53%	20%	33%	35%	28%	4%
dont PMP	49%	51%	18%	37%	38%	24%	1%
dont EMT	47%	53%	3%	20%	41%	35%	4%
dont SEP	42%	58%	23%	41%	41%	18%	0%
dont Service civique	62%	38%	8%	15%	19%	45%	20%
EVALUATION DE COMPÉTENCES	24%	76%	2%	29%	43%	26%	2%
TOTAL	51%	49%	14%	36%	34%	27%	3%

Globalement, hommes et femmes mobilisent à part égale l'ensemble de ces prestations.

Les femmes de niveaux V et infra activent plus fréquemment les PCP, celles de niveau IV et sup les prestations de bilans.

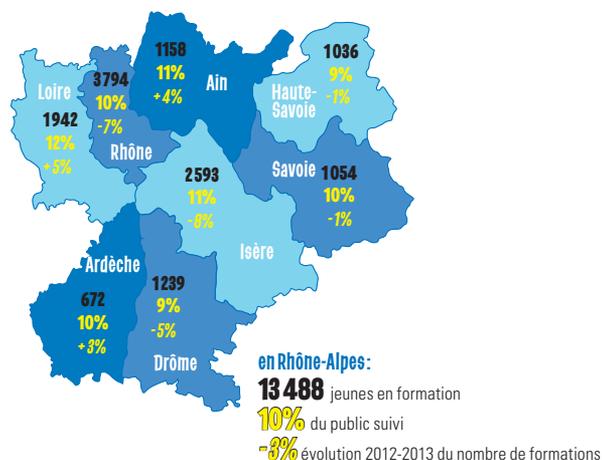
Les hommes de bas niveau de qualification s'orientent majoritairement sur les Écoles de la 2^e chance ainsi que l'Épide.

Il en va de même pour les immersions en entreprise, majoritairement utilisées par les niveaux V et infra (82% des SEP, 75% des PMP et 68% des Mini stages), où les mineurs constituent une part importante du public.

FORMATION QUALIFIANTE

13 500 jeunes en formation professionnelle /// **57%** de niveaux V et inférieurs /// **51%** de femmes /// **14%** de mineurs /// **14%** issus de ZUS /// **10%** du public suivi en 2013 /// **14 300** actions réalisées

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE FORMATION	2013		Évolution 2012/13	
	Nombre de jeunes	Nombre d'actions	Part des actions	Nombre de jeunes
CONSEIL RÉGIONAL	6 386	6 627	46%	- 4%
dont Cared	469			- 35%
CONTRAT EN ALTERNANCE	3 633	3 669	26%	- 8%
dont contrats d'apprentissage	2 269	2 291	16%	- 5%
dont contrats de professionnalisation	1 371	1 378	10%	- 12%
FINANCEMENT SPÉCIFIQUE	1 589	1 625	11%	+ 6%
dont autofinancement ou par correspondance	697	707	4%	N.C.
COMPÉTENCES CLÉS	1 140	1 181	8%	+ 37%
PÔLE EMPLOI	782	788	6%	+ 2%
dont POE	338	340	2%	+ 78%
FINANCEMENT AGEFIPH	104	107	1%	+ 86%
TOTAL	13 488	14 286		- 4%



LES DISPOSITIFS DE FORMATION PROPOSÉS EN MISSION LOCALE :

Parcours de qualification et de certification professionnelle : dispositif de formation de la Région Rhône-Alpes dédié à l'acquisition d'un premier niveau de compétences professionnelles directement utilisables auprès d'employeurs ou à une pré-qualification à une formation conduisant à la validation d'une certification (diplôme, titre pro, certificat de qualification professionnelle).

Cared : Contrat d'accès et de retour à l'emploi durable. Il s'agit d'une formation à destination des jeunes et adultes, préalable à des emplois disponibles clairement identifiés et financée par la Région Rhône-Alpes.

Compétences clés : cette formation financée par l'État vise la remise à niveau, la préparation à l'entrée en formation qualifiante, la préparation de concours.

POE : Préparation opérationnelle à l'emploi. Ce dispositif géré par Pôle emploi et les partenaires sociaux permet l'accès à des formations courtes préalables à une embauche identifiée.

L'accès à la formation recule pour la 2^e année consécutive (-4%).

46% des actions sont financées par le Conseil régional et sont réparties comme suit :

- 63% PQCP (Parcours de qualification et de certification professionnelle),
- 12% API (Actions projets individuels),
- 9% formations sanitaires et sociales,
- 8% APC (Actions projets collectifs).

Au final, c'est la variation du nombre de Cared qui pèse le plus lourdement dans la dégradation du nombre de formations qualifiantes financées par le Conseil régional.

4% des actions de formation sont réalisées par autofinancement et/ou par correspondance. Elles peuvent éventuellement faire l'objet d'une prise en charge partielle FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) /FIPJ (Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes).

Le recours au dispositif Compétences clés a beaucoup progressé en 2013. Ce marché public d'État a été renouvelé à la fin de l'année 2012 et les places ainsi offertes sont pleinement mobilisables tout au long de l'année.

La mobilisation de la POE continue de progresser. Elle résulte d'une meilleure information des Missions locales sur les territoires, même si cela reste encore perfectible. Les Missions locales regrettent de ne pas pouvoir activer directement la POE individuelle.

L'alternance baisse de 8%, les contrats de professionnalisation de 12%, les contrats d'apprentissage de 8%.

On remarque une diminution de la part des jeunes de niveaux VI et Vb en alternance, (- 4 % sur l'apprentissage et - 23 % sur le contrat pro), contrairement à la part des jeunes de niveaux IV et supérieurs, qui augmente respectivement de 11 et 14 %.

Ces tendances sont confirmées à l'échelon national. La Dares les explique à la fois par la réforme du baccalauréat professionnel et le manque d'attractivité des contrats en alternance, concurrencés eux aussi par la montée en puissance des emplois d'avenir en 2013.

46%

des dispositifs de formation sont financées par le Conseil régional.

26%

sont des contrats en alternance.

DISPOSITIFS PAR TYPE DE PUBLIC

	Femmes	Hommes	Mineurs	ZUS	Niveaux VI et Vbis	Niveau V	Niveau IV	Niveaux sup.
Ensemble du public suivi en 2013 (à titre de comparaison)	51%	49%	8%	14%	26%	36%	32%	4%
CONSEIL RÉGIONAL	50%	50%	5%	14%	21%	36%	40%	3%
dont Cared	38%	62%	3%	14%	21%	31%	42%	5%
CONTRAT EN ALTERNANCE	44%	56%	20%	10%	26%	32%	36%	5%
dont contrats d'apprentissage	39%	61%	30%	9%	34%	35%	28%	3%
dont contrats de professionnalisation	50%	50%	4%	12%	13%	28%	49%	10%
HORS FINANCEMENT RÉGION	63%	37%	7%	12%	17%	28%	49%	7%
COMPÉTENCES CLÉS	71%	29%	6%	14%	32%	37%	30%	2%
PÔLE EMPLOI	46%	54%	2%	13%	17%	37%	41%	5%
dont POE	40%	60%	2%	15%	19%	38%	39%	4%
FINANCEMENT AGEFIPH	46%	54%	2%	4%	32%	42%	25%	1%
TOUS DISPOSITIFS CONFONDUS	51%	49%	9%	13%	23%	34%	39%	4%

Accès des bas niveaux en deça de leur représentation dans le public suivi (-3% pour les niveaux VI - Vb et -2% pour les niveaux V).

Les hommes de niveau VI - Vb accèdent davantage aux contrats d'apprentissage et aux Compétences clés.

La sous-représentation des jeunes de faible niveau interroge sur la continuité des parcours depuis la définition de projet (via les PCP, les immersions en entreprise) et l'accès aux dispositifs de qualification professionnelle.

Les femmes de niveaux IV et + ont plus recours à d'autres sources de financement.

DISPOSITIFS DE FORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Santé	Services aux personnes et collectivités	Commerce vente	Hôtellerie restauration	Construction bâtiment	Transport logistique	Support entreprise	Installation maintenance	Industrie	Agriculture pêche	Total Région Rhône-Alpes
CONSEIL RÉGIONAL	61%	60%	36%	55%	57%	66%	36%	52%	56%	63%	46%
CONTRAT EN ALTERNANCE	3%	6%	47%	22%	32%	9%	34%	31%	26%	20%	26%
dont apprentissage	2%	4%	27%	16%	26%	3%	14%	24%	15%	17%	16%
dont professionnalisation	1%	2%	20%	6%	6%	6%	20%	8%	11%	3%	10%
HORS FINANCEMENT RÉGION	19%	17%	7%	10%	3%	11%	14%	6%	4%	9%	11%
COMPÉTENCES CLÉS	8%	7%	2%	2%	1%	1%	11%	1%	1%	1%	8%
PÔLE EMPLOI	6%	6%	7%	9%	5%	10%	3%	7%	12%	6%	6%
Nombre d'actions	1 790	1 531	1 454	1 356	1 104	620	526	470	463	323	14 286
Part en %	18%	15%	15%	14%	11%	6%	5%	5%	5%	3%	
ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS	- 7%	- 7%	- 6%	5%	- 9%	- 12%	- 2%	- 5%	- 4%	- 1%	

53% des formations hors financement Région se concentrent sur les secteurs de la santé et du service aux personnes et collectivités, majoritairement féminins.

Le seul secteur qui progresse en nombre de mesures est celui de l'hôtellerie, avec une hausse de 5%. Cela s'explique par l'augmentation des seules actions du Conseil régional (+ 6 points) compensant la baisse de tous les autres dispositifs (par exemple l'alternance, qui accuse une baisse de 3 points) et les fortes diminutions concernant le transport et le bâtiment.

La part des actions du Conseil régional est majoritaire, à l'exception des secteurs du commerce et du support à l'entreprise qui, traditionnellement, ont plus recours à l'alternance.

À noter d'ailleurs que la diminution de la part des contrats en alternance est maximale pour le support en entreprise (- 9 points) et qu'elle progresse au contraire pour le commerce (+ 2 points pour le contrat pro) et l'installation/maintenance (+ 5 points pour le contrat d'apprentissage).

18%

des formations qualifiantes se concentrent sur le secteur de la santé.

EMPLOI

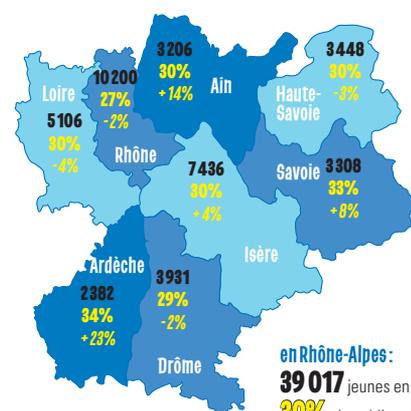
39 000 jeunes à l'emploi /// **60%** de niveaux V et inférieurs /// **52%** de femmes /// **13%** issus de ZUS /// **30%** du public suivi en 2013 /// **51 550** situations de travail /// **35%** CDD de moins de 6 mois /// **21%** d'emploi durable /// **18%** d'intérim

LES CONTRATS PARTICULIERS PROPOSÉS EN MISSION LOCALE :

Le CUI : Contrat unique d'insertion. Ce contrat aidé a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand, et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat aidé est un CUI (Contrat unique d'insertion) applicable au secteur non marchand.

Le CUI-CIE : Contrat initiative emploi. Ce contrat aidé est un CUI (Contrat unique d'insertion) applicable au secteur marchand.



en Rhône-Alpes :
39 017 jeunes en emploi
30% du public suivi
+ 2% évolution 2012-2013 du nombre de contrats

CONTRATS	2013			Évolution 2012/13	
	Nombre de jeunes	Nombre de contrats	Part des contrats	Nombre de jeunes	Nombre de contrats
DROIT COMMUN DURABLE	10 339	10 674	21%	- 9%	- 9%
dont CDI	5 715	5 840	11%	- 15%	- 16%
dont CDD de + de 6 mois	4 753	4 834	9%	- 1%	- 1%
DROIT COMMUN NON DURABLE	22 150	29 685	58%	- 6%	- 8%
dont CDD de moins de 6 mois	14 620	18 041	35%	- 8%	- 10%
dont intérim	7 228	9 430	18%	- 5%	- 4%
dont contrats d'insertion	1 275	1 535	3%	+ 5%	+ 5%
CONTRATS AIDÉS	10 268	11 193	22%	+ 82%	+ 71%
dont emplois d'avenir non marchand	4 804	4 882	9%	> 300%	> 300%
dont CUI CAE non marchand	4 219	4 701	9%	- 13%	- 18%
dont emplois d'avenir marchand	1 162	1 167	2%	> 300%	> 300%
dont CUI CIE marchand	441	443	1%	- 38%	- 39%
TOTAL	39 017	51 552		+ 6%	+ 2%

+ 6%

de jeunes recrutés entre 2012 et 2013.

22%

des contrats occupés par les jeunes des Missions locales sont des contrats aidés.

En Rhône-Alpes, l'accès à l'emploi des jeunes en Mission locale a augmenté de 6%, le nombre de contrat de 2%.

Au niveau national, en 2013, on dénombre 85 000 chômeurs de moins chez les moins de 25 ans, soit une baisse de 2,6 points au sens du BIT entre les 4^{es} trimestres 2012 et 2013.

39 000 jeunes (+6%) ont occupé un emploi durant l'année, soit une part qui se maintient à 30% du public suivi par les Missions locales.

En 2012, nous enregistrons une dégradation de l'emploi de droit commun : - 12% de jeunes et - 13% de contrats. Force est de constater qu'en 2013 ce phénomène se prolonge (- 7% de jeunes, - 8% de contrats). L'emploi durable en CDI est une nouvelle fois le plus impacté : - 16% sur 2012-2013, - 27% depuis 2011.

La montée en puissance des emplois d'avenir a permis d'amortir cet effet. La part des contrats aidés s'élève cette année à 22% de l'emploi des jeunes, dont 18% dans le secteur non marchand.

À noter que 11% de l'ensemble des contrats aidés sont signés en CDI.

CONTRATS PAR TYPE DE PUBLIC	Femmes	Hommes	ZUS	Niveaux VI et Vbis	Niveau V	Niveau IV	Niveaux sup.
Ensemble du public suivi en 2013 (à titre de comparaison)	51%	49%	14%	26%	36%	32%	6%
DROIT COMMUN DURABLE	59%	41%	11%	17%	38%	37%	8%
dont CDI	55%	45%	11%	18%	38%	36%	8%
dont CDD de + de 6 mois	63%	37%	11%	15%	38%	39%	8%
DROIT COMMUN NON DURABLE	49%	51%	12%	21%	39%	35%	5%
dont CDD de moins de 6 mois	57%	43%	11%	19%	38%	37%	6%
dont intérim	31%	69%	14%	22%	42%	32%	4%
dont contrats d'insertion	37%	63%	21%	40%	40%	19%	1%
CONTRATS AIDÉS	56%	44%	15%	23%	44%	30%	3%
dont emplois d'avenir non marchand	59%	41%	17%	21%	52%	24%	2%
dont CUI CAE non marchand	61%	39%	12%	25%	34%	37%	5%
dont emplois d'avenir marchand	33%	67%	15%	24%	56%	19%	1%
dont CUI CIE marchand	47%	53%	10%	18%	35%	42%	5%
TOTAL	52%	48%	13%	20%	40%	34%	6%

Les jeunes de niveaux VI et Vbis représentent 26% du public suivi, mais seulement 20% des jeunes à l'emploi. Cela démontre la grande difficulté pour ce public à s'insérer professionnellement. Ils recourent principalement aux contrats d'insertion et profitent moins des opportunités de contrats aidés (25% des CAE, 24% des emplois d'avenir marchands pour les taux les plus élevés).

Les jeunes de niveau V sont plus représentés sur l'emploi non durable, avec une tendance très marquée vis-à-vis de l'intérim (42%). Ils occupent plus d'un emploi d'avenir sur 2, avec une prépondérance féminine marquée pour le secteur non marchand et masculine pour le marchand. De la même manière pour les niveaux IV, les femmes sont plus embauchées en CAE, les hommes en CIE. Ces jeunes de niveau bac accèdent enfin proportionnellement mieux à l'ensemble des dispositifs durables de droit commun.

Les jeunes issus des ZUS pénètrent un peu moins le marché du travail durable (-3 points) et non durable (-2 points), mais dans les mêmes proportions sur les mesures CAE/CIE. En revanche, le public cible des emplois d'avenir y accède effectivement davantage (entre +1 point et +3 points), à l'instar des jeunes résidents de Zones rurales revitalisées (+4 points dans les deux catégories).

6 jeunes sur 10
en emploi durable
sont des femmes.

CONTRATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Service aux personnes et collectivités	Hôtellerie restauration	Commerce vente	Transport logistique	Industrie	Construction bâtiment	Support entreprise	Agriculture pêche	Santé	Installation maintenance
DROIT COMMUN DURABLE	2 306	2 248	2 135	703	404	513	584	247	698	246
évolution 2012-2013	-10%	-5%	-14%	-13%	-12%	-13%	-16%	-2%	+6%	-22%
dont CDI	1 027	1 414	1 376	453	206	281	285	83	289	157
dont CDD de + de 6 mois	1 279	834	759	250	198	232	299	164	409	89
DROIT COMMUN NON DURABLE	4 626	3 752	4 578	4 014	3 340	2 499	1 397	1 467	1 113	742
évolution 2012-2013	-11%	-8%	-10%	-3%	-6%	-7%	-5%	-6%	-13%	0%
dont CDD de moins de 6 mois	3 636	3 313	3 822	1 103	658	903	1 078	1 177	1 016	334
dont intérim	387	260	638	2 771	2 581	1 201	265	84	69	330
dont contrats d'insertion	464	59	15	124	89	326	21	163	19	60
CONTRATS AIDÉS	3 499	1 985	461	325	295	443	1 156	1 108	998	627
évolution 2012-2013	+52%	+131%	+69%	+60%	+43%	+67%	+130%	+25%	+56%	+179%
dont emplois d'avenir non marchand	1 664	1 098	34	67	15	68	710	233	515	385
dont CUI CAE non marchand	1 709	532	123	151	137	134	359	815	464	126
dont emplois d'avenir marchand	100	249	190	79	126	178	57	46	12	91
dont CUI CIE marchand	26	106	114	28	17	63	30	14	7	25
TOTAL EMPLOI	10 431	7 985	7 174	5 042	4 039	3 455	3 137	2 822	2 809	1 615
évolution 2012-2013	+3%	+10%	-8%	-2%	-5%	-2%	+18%	+4%	+9%	+26%

Concernant les emplois de droit commun, les évolutions démontrent une dégradation généralisée dans tous les secteurs professionnels des postes occupés. La seule progression observée concerne les métiers de la santé, pour les contrats durables. Tous profitent néanmoins des dotations en contrats aidés, à des taux variant selon la concentration d'employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales ou associations) ou marchand.

La part des contrats aidés est supérieure à 30% pour :

- le services aux personnes et aux collectivités pour des postes d'aide à la vie quotidienne, de nettoyage, ou dédiés à l'animation socioculturelle
- le support en entreprise pour des fonctions d'agent administratif et d'accueil
- l'installation / maintenance pour de l'entretien technique
- l'agriculture / pêche pour les métiers de l'espace vert
- la santé, au travers de postes d'agent de services hospitaliers principalement.

10 430 emplois ont été signés dans le secteur des services aux personnes et aux collectivités, soit **20%** des contrats en 2013.

EMPLOIS D'AVENIR

Les données présentées ici relèvent des services de statistiques la Direccte Rhône-Alpes, rendant possible l'analyse détaillée des employeurs, ce qui complète les données disponibles dans le système d'information des Missions locales. Elles s'appuient sur les prescriptions validées d'emploi d'avenir au 31/12/2013, ce qui explique un léger décalage les données présentées dans les rubriques Emploi et Offre de services négociés / Partenariats entreprises (p. 18, 19 et 21).

59% de femmes /// **41%** d'hommes /// **17%** de ZUS /// **8%** de zones rurales revitalisées /// **4%** de travailleurs handicapés

LES EMPLOIS D'AVENIR EN 4 POINTS :

Pour qui ? Les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les personnes handicapées), peu ou non diplômés, à la recherche d'un emploi. Un jeune résidant en ZUS ou Zone de revitalisation régionale, jusqu'au niveau bac +3, peut signer un emploi d'avenir s'il est en recherche depuis 12 mois.

Quoi ? Un CDI ou CDD de 1 à 3 ans, à temps plein (sauf exception), doublé d'une formation pour apprendre un métier.

Par qui ? Les emplois d'avenir sont principalement utilisés par les employeurs du secteur non marchand : associations, organismes à but non lucratif, établissements publics, collectivités territoriales. Les entreprises privées y ont également accès.

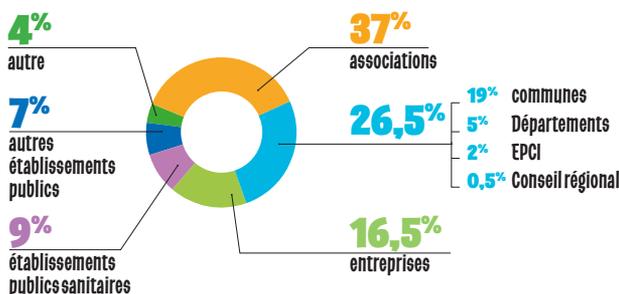
Comment ? Grâce à une subvention de l'État pendant 3 ans (75% du SMIC pour le secteur non marchand, 35% pour le secteur marchand) et l'accompagnement d'une Mission locale.

Durée des contrats



90 % des contrats sont à temps plein.
Plus de 90% des CDD initiaux d'un an sont renouvelés.

Types d'employeurs

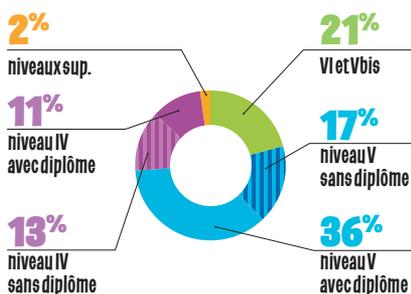


En Rhône-Alpes, le tissu associatif est le premier employeur de jeunes en emploi d'avenir. C'est 2 points de plus qu'à l'échelle nationale.

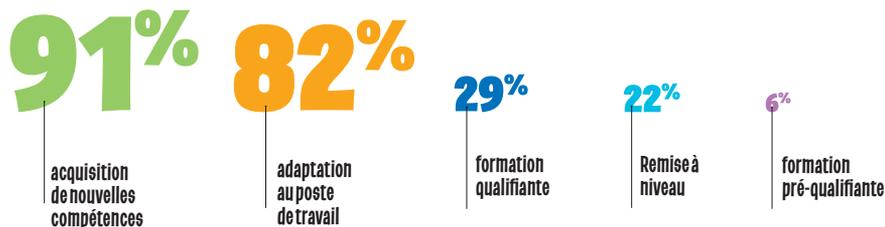
Suivent ensuite les communes, avec 19%, et en cumul les collectivités territoriales avec 26,5% (-3,5 points que la moyenne nationale).

Le secteur privé des entreprises ne représentait que 3 % du nombre de contrats signés en mars pour atteindre 16,5 % à fin 2013. Ces contrats sont majoritairement des CDI.

Niveau de formation des jeunes embauchés



Actions de formation en cours de contrat



Pour rappel, les employeurs sont sélectionnés en fonction de leur capacité d'encadrement d'un jeune inexpérimenté, du contenu de l'emploi qu'ils lui proposent et des perspectives de qualification envisagées pendant le contrat.

Des engagements fermes en terme de formation sont définis à la signature afin de garantir aux jeunes recrutés l'acquisition de nouvelles compétences, voire de qualifications. Un tuteur désigné veille et accompagne le jeune dans ses apprentissages sur le poste de travail, à la fois pour l'acquisition de compétences et pour assurer la réalisation des missions qui lui sont confiées.

Fort logiquement, les premières actions de formations proposées l'ont été sur le plan interne de formation des entreprises.

Les actions d'adaptation au poste de travail, de remise à niveau et d'acquisition de nouvelles compétences sont généralement mobilisées dans les 6 premiers mois d'intégration au poste de travail. Débutent ensuite les actions de formation qualifiantes avec l'aide financière des OPCA, du CNFPT et du Conseil régional.

Près de 31 % des jeunes ont des parcours de formations qualifiantes initiés : 67 % sont en cours de réalisation et 7 % terminées au 31 décembre 2013.

Principaux secteurs d'activité

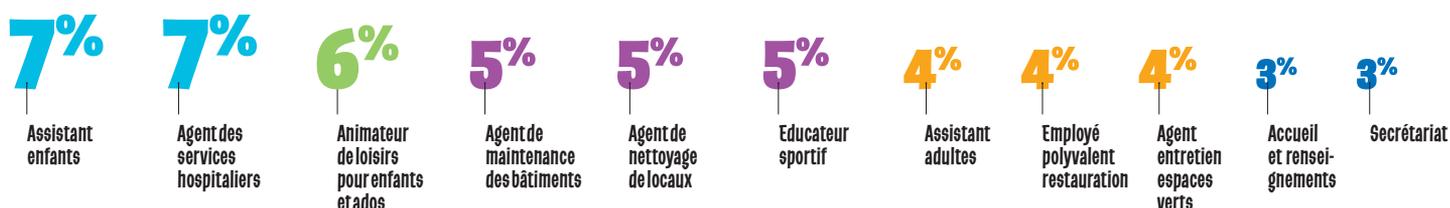
	Nombre de contrats en Rhône-Alpes	Part des emplois d'avenir
ADMINISTRATION PUBLIQUE	1611	27%
SOCIAL ET SANTÉ	1154	18%
SPORT, ENFANCE ET JEUNESSE	505	8%
ASSOCIATIONS	461	8%
TOURISME ET RESTAURATION	181	3%

Les collectivités territoriales portent le volume d'emploi d'avenir le plus important, principalement sur des fonctions d'agent administratif, de secrétariat, d'agent polyvalent de restauration, de maintenance des bâtiments et des locaux, d'entretien des espaces verts et de nettoyage des espaces urbains.

Dans le secteur hospitalier et le secteur médico-social, les postes occupés en majorité sont agent des services hospitaliers, agent polyvalent de restauration, assistance auprès d'adultes, accompagnement médico-social.

Le champ de l'animation sportive et socioculturelle est également un secteur très impliqué, fort des conventions nationales et régionales signées avec plusieurs fédérations sportives et le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Les emplois dans ce secteur sont animateur de loisirs, éducateur sportif ou intervenant socioéducatif

Principaux postes de travail

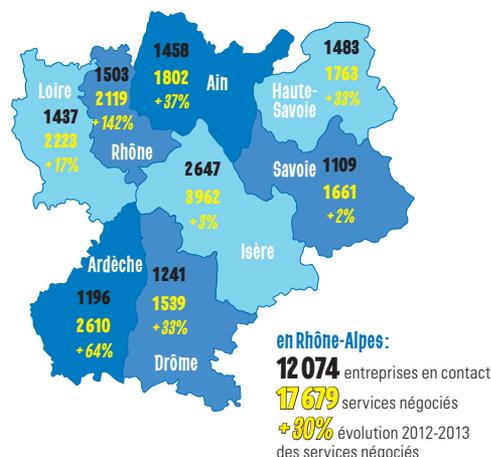


OFFRE DE SERVICES NÉGOCIÉS ET PARTENARIATS ENTREPRISES



15 200 offres d'emploi /// **2 300** immersions en entreprise /// **86%** des services négociés sont des offres d'emploi /// **13%** sont des immersions professionnelles /// **44 000** contacts annuels avec les entreprises partenaires, soit **49%** de plus qu'en 2012

PRINCIPAUX SERVICES NÉGOCIÉS	2013			2013		
	Nombre d'offres	Part	Évolution 2012/13	Nombre de postes	Part	Évolution 2012/13
OFFRES D'EMPLOI	15 190		+ 38%	30 593		+ 22%
CDI	996	7%	- 31%	2 301	8%	- 2%
dont temps plein	819	5%	- 28%	1 876	6%	+ 1%
dont temps partiel	172	1%	- 42%	425	1%	- 16%
CDD	3 169	21%	- 27%	11 482	38%	- 5%
dont CDD temps plein	1 757	12%	- 32%	3 943	13%	- 35%
dont CDD intérim	526	3%	- 31%	2 014	7%	- 19%
dont CDD saisonnier	474	3%	- 5%	2 488	8%	- 14%
dont CDD temps partiel	233	2%	- 6%	421	1%	+ 37%
dont CDD insertion	179	1%	- 30%	291	1%	- 25%
CAE NON MARCHAND	2 263	15%	- 7%	2 822	9%	- 13%
dont CDD	2 231	15%	- 8%	2 785	9%	- 14%
dont CDI	32	0%	+ 39%	37	0%	+ 54%
CIE MARCHAND	314	2%	- 28%	368	1%	- 33%
dont CDD	162	1%	- 30%	201	1%	- 23%
dont CDI	152	1%	- 27%	167	1%	- 43%
EMPLOIS D'AVENIR	7 014	46%	> 300%	9 286	30%	> 300%
dont CDD non marchand	5 160	34%	> 300%	6 583	22%	> 300%
dont CDI non marchand	388	3%	> 300%	463	2%	> 300%
dont CDD marchand	771	5%	> 300%	1 037	3%	> 300%
dont CDI marchand	695	5%	> 300%	1 203	4%	> 300%
ALTERNANCE	1 216	8%	- 27%	3 689	12%	- 34%
dont contrat d'apprentissage	681	4%	- 23%	1 308	4%	- 41%
dont contrat de professionnalisation	535	4%	- 31%	2 381	8%	- 29%
OFFRES D'IMMERSIONS	2 259		- 7%	3 259		+ 16%
SEP ET MINI STAGES	1 086	48%	- 7%	1 932	59%	+ 41%
PMP	595	26%	+ 35%	640	20%	+ 33%
EMT	285	13%	- 6%	332	10%	0%
TOTAL	17 449		+ 29%	33 852		+ 21%



12 100

entreprises partenaires
des Missions locales.

17 700

services négociés en entreprises,

dont **86%** d'offres d'emploi.

La mise en œuvre des emplois d'avenir a intensifié la relation entre les Missions locales et les entreprises de leur territoire.

Un effort important des équipes a été nécessaire pour promouvoir ces nouveaux contrats, leurs objectifs, les engagements de formation associés, les publics cibles, les subventions accordées. Il leur a fallu pour cela mobiliser toute l'offre de service sur l'aide au recrutement et au suivi de la mesure.

Cela se traduit par 44 000 contacts entreprise, en augmentation de 49% en l'espace d'une seule année.

45% sont consacrés à l'aide au recrutement proposée aux employeurs.

30% sont consacrés au suivi des emplois d'avenir en cours de contrat.

La prospection entreprise permet l'enregistrement de 12 100 entreprises partenaires (+13%) dans les secteurs marchand et non marchand (communes, EPCI, associations...). En conséquence le nombre d'offres négociées en 2013 s'élève à 17 679, soit une progression de 29%.

Avec 15 190 offres, l'emploi représente 86% des services négociés auprès des employeurs. C'est une progression de 38% sur une année. Mais à l'image du marché du travail, tous les contrats de droit commun diminuent de plus ou moins 30%.

Le volume des contrats recueillis passe de 25 000 en 2012 à 30 600 en 2013 (+22%). Il y a moins d'offres en CDI et CDD, mais elles correspondent à un nombre de postes associés plus important. Sous l'angle du nombre de postes recueilli auprès des entreprises partenaires, le CDD vient en tête avec 38%, suivi par les emplois d'avenir avec 30%.

13% des offres sont des immersions en entreprises, pour un équivalent « poste » en progression de 16 points.

Les dispositifs SEP et Mini stage financés par le Conseil régional représentent à eux seuls 48% des offres et 60% de postes.

SERVICES NÉGOCIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Service aux personnes et collectivités	Hôtellerie restauration	Support entreprise	Commerce vente	Installation maintenance	Santé	Construction bâtiment	Agriculture pêche	Transport logistique	Industrie
Nombre de services	3 264	2 768	1 572	1 347	959	855	833	711	601	545
Part	24%	20%	12%	10%	7%	6%	6%	5%	4%	4%
évolution 2012-2013	+ 97%	+ 69%	+ 115%	- 9%	+ 125%	+ 105%	+ 14%	+ 85%	+ 10%	- 2%

Le service aux personnes et aux collectivités, le support en entreprise et la santé concentrent une forte proportion d'employeurs du secteur non marchand, cible privilégiée de la prospection entreprise pour satisfaire les objectifs d'emploi d'avenir non marchand.

Contrat d'insertion dans la vie sociale - CIVIS (État)

Total	49% DE SORTIES POSITIVES				Formation	Non renouvellement et abandons	Autres motifs
	Emploi	dont emploi durable	dont emploi non durable				
NOMBRE DE JEUNES SORTIS DU CIVIS	13 276	5 690 43%	3 670 28%	2 020 15%	818 6%	37%	14%
dont CIVIS renforcé Niveaux V non validés et infra	50%	36%	23%	13%	6%	43%	15%
dont jeunes ZUS	15%	6%	25%	13%	6%	42%	14%

6 510

jeunes sortis positivement du CIVIS.

L'analyse des situations met en lumière une baisse généralisée de tous les types de contrats (CDI -19%, CDD -8%, CUI CIE -44%, contrats en alternance -11%), à contrario des emplois d'avenir, qui représentent dorénavant 25% des solutions d'emploi durables auxquelles ont accédé les jeunes en CIVIS. Ainsi s'est opérée une dégradation des perspectives du marché de l'emploi pour les jeunes en difficulté d'insertion, que nous avons déjà observée en 2012.

La différence, en 2013, est qu'elle est amortie par le déploiement massif de la nouvelle génération de contrats aidés que sont les emplois d'avenir.

26 400 jeunes ont été accompagnés cette année dans le cadre du CIVIS, dont 51% sur le volet renforcé du dispositif (niveaux V non validés et infra). Parmi eux, 11 922 ont intégré le civis courant 2013 et 2 200 jeunes le programme PADE.

La durée moyenne d'accompagnement en CIVIS s'élève à 15,4 mois, 17,9 pour les CIVIS renforcés et 17,3 pour les jeunes résidents ZUS.

La fréquence des contacts entre le jeune et sa Mission locale s'établit à 1,2 par mois en CIVIS pour grimper jusqu'à 1,6 s'il est également suivi dans le cadre du PADE.

1 jeune sur 2 quitte le CIVIS pour l'emploi ou une formation.

4 jeunes sur 10 en PADE quittent le CIVIS pour un emploi durable.

Le taux des sorties à l'emploi s'établit à 43%, résultat stable comparativement à 2012.

On constate une progression de l'accès à l'emploi durable : +10% des sorties, +7% pour les CIVIS renforcés, +15% pour les jeunes ZUS.

Accord national interprofessionnel sur le décrochage scolaire - ANI (Partenaires sociaux)

Cohorte 2011-2012

	Niveaux VI et Vb	Niveau V	Niveau IV	Niveaux VI et Vb	Niveau V	Niveau IV
COHORTE 2011 - 2012	949 femmes (44%)			1199 hommes (56%)		
NOMBRE D'ENTRÉES	54%	34%	12%	54%	37%	9%

	PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT			PHASE 3 : SUIVI EN SITUATION	
	Entrées	Emploi	Formation qualifiante et retour formation initiale	Emploi	Formation qualifiante et retour formation initiale
NOMBRE DE JEUNES ANI	2 148	452 21%	196 9%	356 17%	170 8%

30%

des jeunes ANI 2011-2012 ont trouvé un emploi, une formation qualifiante ou ont réintégré la formation initiale.

En 2013 s'est achevé l'accompagnement de la première cohorte de jeunes entrés en ANI en 2011 ou 2012. L'objectif assigné aux Missions locales de Rhône-Alpes était l'accompagnement de 2060 jeunes en ANI. Cet objectif a été dépassé puisque 3013 jeunes ont été orientés sur la phase 1 dont 2148 qui ont intégré ensuite la phase 2.

Le profil des jeunes en ANI comparé à celui du public suivi en mission locale est davantage masculin (56% d'hommes), mineur (35%), de bas niveaux de qualification (90% de V et infra, 10% IV). 14% résident en ZUS.

38 800 contacts auprès des jeunes en ANI ont été réalisés, soit une moyenne mensuelle de 1,9 en phase 2 et 1 en phase 3.

Cela se traduit par 44 170 propositions à 52% sur la thématique emploi (dont 8% en mise en relation sur des offres d'emploi), 21% sur la formation, 14% sur l'orientation, 13% sur la santé, le logement, la mobilité.

Avec 30% de sorties positives, Rhône-Alpes se situe dans la moyenne nationale (29%).

452 jeunes ont au final accédé à l'emploi dont 168 en alternance, 106 en CDI, 97 en CDD.

196 sortent du dispositif par l'accès à la formation, dont 65 pour réintégration du système scolaire.

Avec un volume moindre de jeunes ANI suivis de manière plus rapprochée, la comparaison de ces résultats à ceux obtenus pour les jeunes en CIVIS renforcés en 2013 indique :

- un accès à la formation de +3 points en faveur de l'ANI,
- un écart à l'emploi durable de +2 points à l'avantage du CIVIS.

Deux explications à cela. La première est que les jeunes ANI n'ont pas profité de la montée en puissance des emplois d'avenir sur le second semestre 2013 (à peine 5 jeunes enregistrés en phase 3). La deuxième réside dans la durée d'accompagnement : 17,9 mois en moyenne en CIVIS renforcé, alors que l'ANI prévoit une durée maximum de 12 mois

en phases 1 et 2 pour atteindre une sortie positive. Dans un contexte économique dégradé, sans le bénéfice des emplois d'avenir, ce délai apparaît de fait trop court pour que le public décrocheur accède à l'emploi de droit commun.

Cohorte 2013-2014

	Niveaux VI et Vb	Niveau V	Niveau IV	Niveaux VI et Vb	Niveau V	Niveau IV
COHORTE 2013 - 2014	835 femmes (44%)			1 074 hommes (56%)		
NOMBRE D'ENTRÉES	52%	35%	13%	53%	36%	11%

4 366

jeunes ont intégré l'ANI depuis 2011. L'objectif : **6244** jeunes fin 2014.

En 2013 et 2014, deux avenants ont prolongé l'Accord interprofessionnel et permis de dégager le financement de l'accompagnement de 40 000 jeunes supplémentaires au niveau national.

Pour Rhône-Alpes, l'objectif cumulé représente l'entrée de 4 164 autres jeunes en ANI d'ici fin 2014.

Au premier trimestre 2013, on comptabilisait 3 190 entrées en phase de diagnostic, dont 2 218 ont intégré la phase 2 (53% de réalisation).

255 jeunes étaient sortis de la phase 2 pour un emploi, dont 89 en alternance, 70 en emploi d'avenir, 35 en CDI.

127 jeunes étaient sortis de la phase 2 pour une formation.

97 étaient d'ores et déjà sortis positivement après 6 mois de suivi en phase 3.

Tremplin vers l'apprentissage pour les jeunes porteurs d'un handicap (Agefiph)

NOMBRE DE JEUNES	femmes	hommes
Tous niveaux confondus	176 44%	225 56%
NIVEAUX SUP.	1%	2%
NIVEAU IV	17%	16%
NIVEAU V	46%	39%
NIVEAU VI et Vb	36%	44%

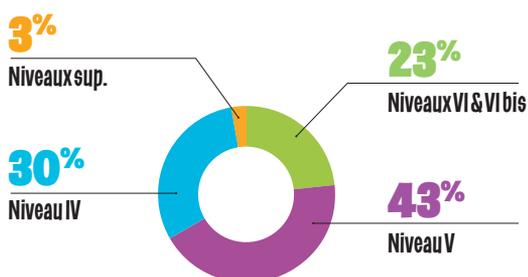
NOMBRE DE SITUATIONS CRÉÉES PENDANT LE PROGRAMME	Nombre de situations	Part des situations
CONTRATS EN ALTERNANCE	30	10%
dont contrat d'apprentissage	22	7%
dont contrat de professionnalisation	7	2%
EMPLOI	142	46%
dont CDD	85	27%
dont CDI	13	4%
dont emplois d'avenir	16	5%
FORMATION	73	24%
dont qualifiante	26	8%
dont AGEFIPH	25	8%
dont PCP	12	4%
IMMERSION EN ENTREPRISE	65	21%
TOTAL	310	

Sur l'objectif de 400 entrées fixé par l'Agefiph, 401 jeunes ont intégré l'action. 82 % des jeunes ont un faible niveau de qualification. 3900 contacts ont été réalisés, soit 10 en moyenne par jeune durant l'accompagnement et 10 contacts par jeune durant le programme. Le travail d'orientation est largement soutenu par des périodes d'immersion en entreprise. 172 situations d'emploi ont été activées à ce jour, dont 30 en contrats d'alternance.

172 accès à l'emploi ont été activés grâce au Tremplin vers l'apprentissage.

Programme personnalisé d'accès à l'emploi - PPAE (Pôle emploi)

28 619 jeunes accompagnés



En 2013, on comptabilise 28 619 jeunes accompagnés dont 12 900 nouvelles entrées dans le programme, soit 108% de l'objectif conventionnel réalisé. Autant d'hommes et de femmes sont accompagnés dans le dispositif, à 66% de niveaux V et infra. La part du public issu des ZUS s'établit à 13%, celle des mineurs à 1%. L'accompagnement se traduit par une moyenne de 8,2 actualités par jeune. 40% des jeunes PPAE sont placés à l'emploi (durée de 3 mois minimum), résultat stable comparativement à 2012.

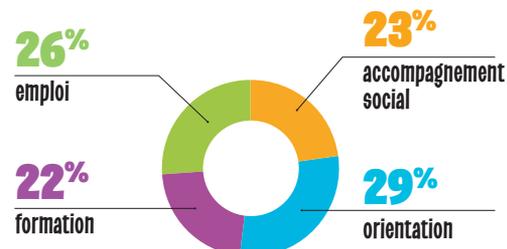
9 900 jeunes en PPAE ont accédé à l'emploi.

Accompagnement des jeunes sous main de justice

(Direccte, DRJSCS, DIPJJ, DISP)

62 mineurs /// **97%** d'hommes /// **25%** de ZUS /// **67%** de niveaux VI et Vbis /// **27%** de niveau V /// **6%** de niveaux sup. /// **950** demi-journées de permanences /// **8 950** contacts /// **7,5** actualités par jeunes

7 700 propositions d'action et mises en relation



558 demandes de permissions ont été formulées pour préparation à la sortie (rencontre employeurs, organisme formation...) en lien avec les conseillers pénitentiaires du SPIP*.

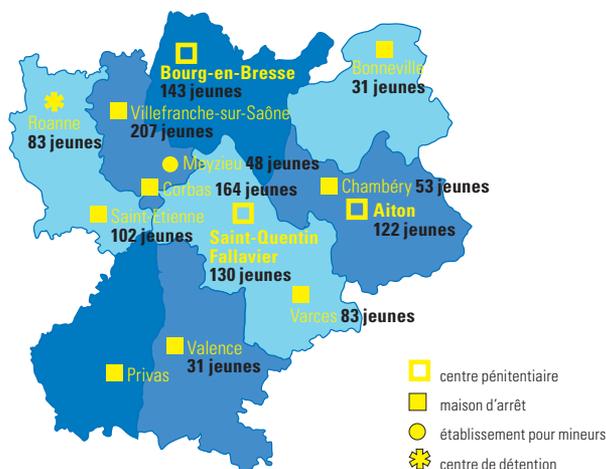
416 jeunes ont d'ailleurs à leur sortie fait l'objet d'un relais à leur Mission locale d'origine pour continuer leur accompagnement.

371 demandes d'aménagement de peine ont été faites pour bénéficier d'une libération anticipée avec une solution emploi ou formation.

303 situations positives à 49% d'emploi ont été enregistrées, dont 29% d'emploi durable.

SITUATIONS CRÉÉES	Nombre	Part
ORIENTATION	67	22%
Projet professionnel	41	14%
Immersion en entreprise	26	9%
FORMATION	87	29%
Conseil régional	29	10%
Financement spécifique	50	17%
Alternance	4	1%
Compétences clé	3	1%
Pôle Emploi POE	1	0%
EMPLOI	149	49%
Droit commun durable	63	21%
Droit commun non durable (CDD - de 6 mois)	59	19%
Contrats aidés	27	9%

1 200 jeunes ont été accompagnés dans les 13 établissements pénitentiaires de Rhône-Alpes.



PARCOURS VERS L'EMPLOI INDIVIDUALISÉ ET PLANIFIÉ (PEIP) : UNE 2^E ANNÉE EN PROGRESSION

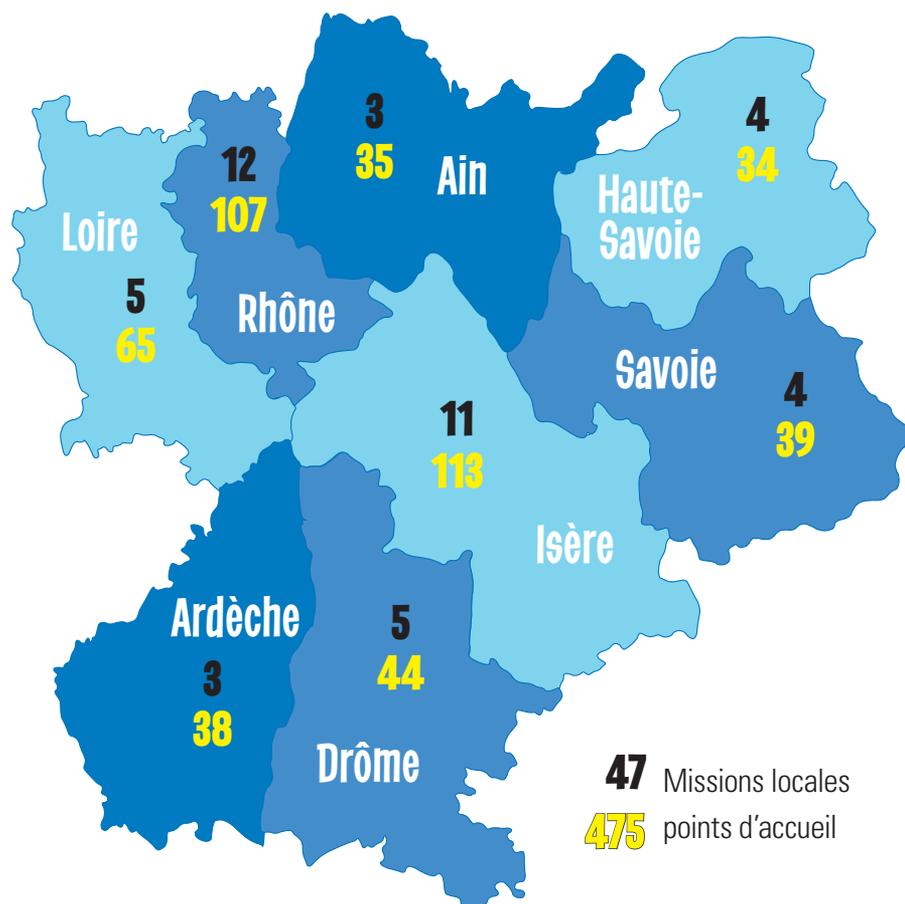
Lancé en 2012, le PEIP consiste à proposer à un jeune sous main de justice un accompagnement renforcé, lorsqu'aucun aménagement de peine ne peut lui être accordé. Au cœur du dispositif : l'élaboration avec le jeune d'un planning hebdomadaire de démarches (concernant l'emploi, la formation, mais aussi la santé, la mobilité, l'hébergement...), validé par le SPIP* puis transmis au Juge d'application des peines. Les jeunes en PEIP peuvent être orientés vers des dispositifs de formation (mesures du Conseil régional, Compétences clés, contrats en alternance) ou d'emploi.

En 2013, **71 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'un PEIP.**

* Service pénitentiaire d'insertion et de probation

En Rhône-Alpes, un réseau de proximité.

Pour connaître la liste et les coordonnées de toutes les antennes locales, rendez-vous sur www.missions-locales.org



01

Mission locale jeunes
Bresse, Dombes, Côtière
Bourg en Bresse
04 74 45 35 37

Mission locale jeunes Bugey
Plaine de l'Ain
Ambérieu en Bugey
04 74 34 61 22

Mission locale Action jeunes
Oyonnax, Gex, Bellegarde
Oyonnax
04 74 73 51 66

07

Mission locale Nord Ardèche
Annonay
04 75 69 29 03

Mission locale Moyenne Vallée
du Rhône, Centre Ardèche
Le Teil
04 75 49 49 37

Mission locale Ardèche
méridionale
Aubenas
04 75 89 20 00

Mission locale de St Martin
d'Hères
St Martin d'Hères
04 76 51 03 82

Mission locale Sud Isère
Échirolles
04 76 23 67 80

Mission locale Isère Drac Vercors
Fontaine
04 76 53 34 10

Mission locale Alpes Sud-Isère
Vizille
04 76 78 88 76

Mission locale du Pays
voironnais
(Maison de l'Emploi)
Voiron
04 76 93 17 18

Mission locale Pays du Sud
Grésivaudan
Saint Marcellin
04 76 38 83 42

Mission locale de la Bièvre
(MOB)
Beaurepaire
Tél : 04 74 79 18 18

26

Mission locale Agglomération
et Territoire du Valentinois
Valence
04 75 82 01 80

Mission locale Portes de
Provence
Montélimar
04 75 00 70 30

Mission locale Drôme des
Collines-Royans-Vercors
Romans
04 75 70 79 40

Mission locale Drôme
provençale
Nyons
04 75 26 17 03

Mission locale Vallée de la
Drôme
Crest
04 75 76 70 67

38

Mission locale de Grenoble
Grenoble
04 76 86 58 58

Mission locale du Grésivaudan
Crolles
04 76 08 08 70

Mission locale de l'Isère
rhodanienne (MIJIR)
Vienne
04 74 78 37 90

Mission locale Nord Isère
Bourgoin Jallieu
04 74 83 56 56

42

Mission locale du Roannais
Roanne
04 77 68 42 88

Mission locale de Saint-Etienne
et de la Couronne stéphanoise
Saint-Etienne
04 77 01 34 00

Mission locale Gier Pilat
St Chamond
04 77 29 98 00

Mission locale du Forez
Montbrison
04 77 58 42 03

Mission locale Ondaine et Haut
Pilat
Firminy
04 77 10 19 99

69

Mission locale de Lyon
Lyon
04 72 56 99 99

Mission locale du Plateau
Nord Val-de-Saône
Fontaines sur Saône
04 72 27 45 50

Mission locale de Vaulx-en-
Velin
Vaulx-en-Velin
04 72 04 94 14

Mission locale du Sud-Ouest
lyonnais
Oullins
04 72 66 17 50

Mission locale de
Villefranche, Beaujolais
(Avenir jeunes)
Villefranche sur Saône
04 74 02 91 50

Mission locale des
Monts d'Or et des Monts
du Lyonnais
Tassin la Demi-Lune
04 72 59 18 80

Mission locale de Bron,
Décines, Meyzieu
Decines Charpieu
04 72 05 65 70

Mission locale rurale Nord-
Ouest Rhône
Tarare
04 74 05 00 30

Mission locale de Vénissieux
Venissieux
04 72 89 13 30

Mission locale Rhône Sud
MIFIVA
Givors Cedex
04 72 24 20 12

Mission locale Rhône Sud-Est
St Fons
04 72 89 39 99

Mission locale de
Villeurbanne
Villeurbanne
04 72 65 70 50

73

Mission locale de la
Tarentaise
Albertville
04 79 31 19 19

Mission locale jeunes Pays
de Maurienne
Saint Jean de Maurienne
Cedex
04 79 64 41 02

Mission locale du Bassin
chambérien
Chambéry
04 79 33 50 84

Mission locale jeunes Aix
les Bains, Lac du Bourget,
Albanais, Bauges, Chautagne
Aix-les-Bains
04 79 61 54 59

74

Mission locale du Bassin
annécien
Annecy
04 50 51 39 22

Mission locale du Genevois
Annemasse
04 50 95 20 50

Mission locale jeunes
Faucigny Mont-Blanc
Cluses
04 50 89 72 30

Mission locale du Chablais
Thonon-les-Bains
04 50 26 36 97


MISSIONS LOCALES
R H O N E - A L P E S

Union régionale des Missions locales
Synergie Jeunes
245 rue Duguesclin 69003 Lyon
04 72 98 24 75 / www.missions-locales.org
www.facebook.com/missionslocalesrhonealpes

avec le soutien de



Rhône-Alpes 
et des communes